



IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017

JANVIER 2018



IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017

COORDINATION

Sylvie Clément-Cuzin et Paul-Eric Hen
avec Noël Corbin, François Hurard, Claire Lamboley et Benoît Paumier

ÉDITORIAL

L'année 2017 a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale aux ambitions réformatrices fortes et l'Inspection générale des affaires culturelles a tout naturellement été sollicitée afin de mettre son expertise au service de cette démarche.

Ainsi, l'IGAC a apporté son appui aux missions confiées à Erik Orsenna sur l'élargissement des horaires des bibliothèques publiques et à Dominique d'Hinnin sur la chronologie des médias. Elle a, de même, mené une étude des dispositifs de cartes culture distribuées aux jeunes par certaines régions en vue de la mise en œuvre du « pass culture » annoncé par le Gouvernement. A l'instar des autres inspections générales, elle a aussi contribué au programme « Action publique 2022 » lancé par le Premier ministre.

L'Inspection générale a, par ailleurs, conduit en 2017 plusieurs travaux sur l'action culturelle territoriale des DRAC. Elle a ainsi procédé au premier semestre à une évaluation de plusieurs thématiques transversales et engagé à l'automne, conjointement avec l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'administration, une revue de leurs missions, de leur organisation et de leurs moyens.

Parallèlement à ces missions stratégiques qui l'ont fortement mobilisée, l'IGAC est intervenue sur bien d'autres champs tout au long de l'année puisque le rapport d'activité 2017 présente 52 missions, dont 16 missions interministérielles.

Des missions d'évaluation et de prospective ont concerné des sujets aussi variés que le projet de restauration et de transformation du Grand Palais, le financement de la projection numérique en salle de cinéma ou le suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition de revues scientifiques. Une action de médiation a permis la signature d'un code des usages et bonnes pratiques des contrats d'édition dans le secteur musical. L'IGAC a en outre procédé à des évaluations de structures très diverses comme le Centre national du livre, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles ou l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles.

Enfin, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat, je souligne avec satisfaction que le nombre de femmes dans le corps des Inspecteurs généraux des affaires culturelles a plus que doublé au cours de ces cinq dernières années, passant de 21 % en 2012 à 46 % en 2017.

Ann-José Arlot

Inspectrice générale, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

SOMMAIRE

Éditorial par Ann-José ARLLOT, cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles	1
I – Les missions 2017 en chiffres	7
II – Missions d'inspection et de contrôle	11
• Mission interministérielle de contrôle du groupement d'intérêt public Atelier international du Grand Paris (conduite avec le CGEDD et l'IGVP)	11
• Inspection du service régional de l'archéologie de Châlons-en-Champagne (mission conduite avec l'appui de l'Inspection des patrimoines)	11
• Contrôle de la situation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France	11
• Mission de contrôle et d'inspection sur la gouvernance des Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil	12
• Enquête administrative interne sur la circulation d'un document de travail au sein des services du ministère de la culture	12
III – Missions d'appui	13
• Mission d'appui à Erik Orsenna, de l'Académie française, pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques	13
• Mission d'appui au ministère des affaires culturelles tunisien dans la mise en œuvre de sa politique (jumelage européen)	13
• Mission interministérielle de suivi de la mise en œuvre des décisions de la conférence internationale d'Abou Dabi sur la protection du patrimoine en péril (conduite avec l'IGF et un membre du corps diplomatique)	14
• Mission d'étude sur les échanges artistiques et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur culturel entre la France et les pays méditerranéens	15
• Contribution de l'IGAC à la mission interministérielle IGF-IGA-IGAS, dans le cadre du programme Action publique 2022	16
• Mission d'intérim de la direction du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie	16
• Mission d'appui au Secrétariat général pour l'organisation du Prix Valois 2017	16
• Réflexion sur la participation du ministère au dispositif « AIDeR »	17
IV – Missions d'évaluation et de prospective	19
A/ Création artistique	19
• Évaluation des opéras nationaux : l'Opéra national de Bordeaux (mission conduite avec l'appui de l'Inspection de la création artistique)	19
• Mission interministérielle sur l'opportunité d'étendre aux travaux publics le dispositif de 1% de soutien aux projets artistiques et culturels (conduite avec le CGEDD)	19

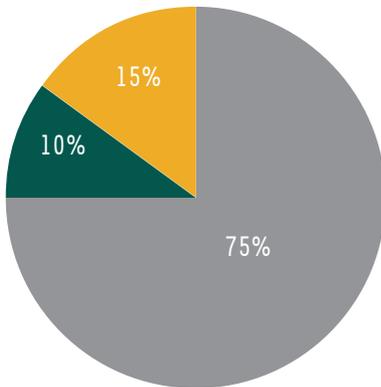
• Audit du Centre de musique baroque de Versailles	20
• Mission de médiation en vue de l'élaboration d'un code des usages et bonnes pratiques des contrats d'édition dans le secteur musical	21
• Évaluation de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles	22
B/ Médias et industries culturelles	22
• Mission interministérielle sur la réforme de l'aide au portage de la presse (conduite avec l'IGF)	22
• Mission interministérielle sur le financement de la projection numérique en salle de cinéma (conduite avec l'IGF)	23
• Évaluation du financement du Centre national du livre	24
• Mission interministérielle de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition de revues scientifiques (conduite avec l'IGAENR et l'IGB)	25
• Mission interministérielle d'évaluation de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles -IFCIC- (conduite avec l'IGF)	26
• Évaluation du Centre international de photojournalisme de Perpignan	26
• Mission interministérielle d'évaluation du coût de l'extension des horaires des bibliothèques publiques (conduite avec l'IGA)	27
• Mission interministérielle d'évaluation de l'impact des modes d'acquisition des manuels scolaires sur la situation économique des librairies (conduite avec l'IGAENR)	28
C/ Patrimoines	28
• Mission sur l'avenir du musée Hébert	28
• Mission relative à la création d'une médiathèque et d'un pôle muséal à Dunkerque	29
• Mission interministérielle sur les domaines nationaux de Rambouillet et de Chambord (conduite avec le CGAAER et le CGEDD)	30
• Évaluation du portail photographique AraGo	31
• Mission interministérielle sur le patrimoine scientifique et technique des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (conduite avec le CGAAER)	31
• Évaluation de l'organisation des prestations de guides-conférenciers dans les musées nationaux	32
• Mission interministérielle sur le Musée national du sport (conduite avec l'IGJS et l'appui de l'IDP)	33
• Mission interministérielle sur le projet de restauration et de transformation du Grand Palais (conduite avec l'IGF)	34
D/ Services déconcentrés et politiques territoriales	35
• Mission interministérielle d'évaluation de politique publique : soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions, coordonnée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) et conduite avec l'IGF	35
• Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle, coordonnée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)	36
• Évaluation de l'action des DRAC sur les nouveaux enjeux urbains, la diversité, le handicap, les contenus culturels numériques, l'intercommunalité, l'évolution des métiers et les fonctions de chef d'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) – douze missions régionales et synthèse	36

• Évaluation de la DRAC de Corse (mission conduite avec l'appui de l'Inspection des patrimoines)	38
• Étude des dispositifs de cartes culture en régions	38
• Mission interministérielle d'évaluation et de prospective sur les missions, l'organisation et les moyens des DRAC (conduite avec l'IGF et l'IGA)	40
V - Suivi de la mise en œuvre des précédents rapports	43
VI - Actualité de l'IGAC	45
A/ Trombinoscope au 31 décembre 2017	45
B/ Mouvements	58
• Départs	58
• Arrivées	58
C/ Journée d'étude	58
D/ Fonctions permanentes	59
• Secrétaire générale	59
• Haute fonctionnaire à la diversité	59
• Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes	59
• Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française	60
• Correspondante du défenseur des droits	61
• Correspondant du département de l'action territoriale (DAT)	62
E/ Missions permanentes	62
• Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) du ministère de la culture	62
• Mission santé, sécurité des conditions de travail	67
• Comité inter-inspections	68
F/ Répartition géographique des responsabilités territoriales	69
G/ Participation à des comités, commissions et conseils	71
VII - Liste chronologique des missions 2017	73
VIII - Liste des rapports de l'IGAC en ligne sur le site du ministère de la culture (2012-2017)	79
Décret portant organisation de l'IGAC	83
Liste des sigles et acronymes	87

I – LES MISSIONS 2017 EN CHIFFRES

• 52 missions ont été effectuées par l'IGAC au cours de l'année 2017 :

- 39 missions d'évaluation et de prospective ont eu pour objet d'examiner les résultats de politiques publiques et de proposer d'éventuelles adaptations ou de nouveaux dispositifs ;
- 8 missions d'appui ont accompagné les réflexions du ministère et de grands experts ;
- 5 missions d'inspection et de contrôle ont été diligentées.



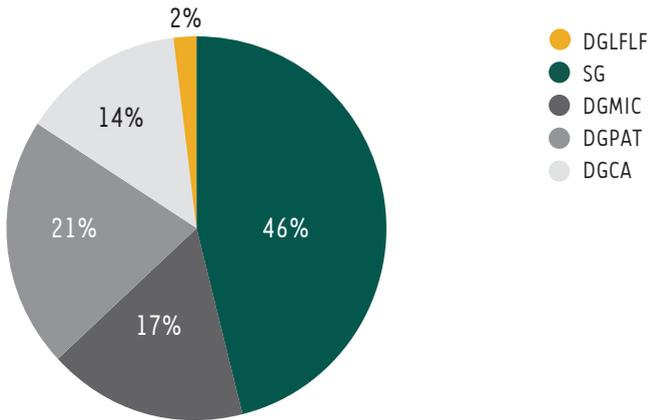
Nature des 52 missions réalisées par l'IGAC en 2017

- évaluation et prospective
- appui
- inspection contrôle

• Les missions réalisées par l'IGAC se répartissent de la façon suivante :

- Pilotage des politiques culturelles (SG) : 24 missions
- Médias et industries culturelles (DGMIC/CNC) : 9 missions
- Patrimoine (DGP) : 11 missions
- Création (DGCA) : 7 missions
- Langue française (DGLFLF) : 1 mission

Répartition des missions par direction

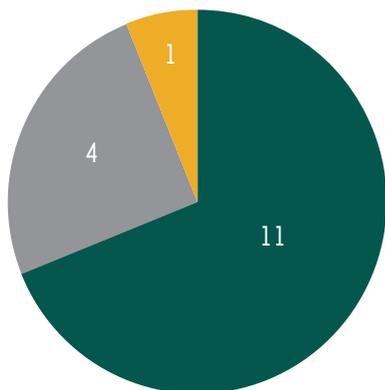


• Missions interministérielles

16 missions, soit 30% de l'ensemble, ont été réalisées conjointement avec d'autres inspections générales. Ces missions conjointes ont pu mobiliser jusqu'à quatre services d'inspection. Le principal partenaire de l'IGAC pour les missions interministérielles a été le service de l'Inspection générale des finances, présent dans 50% de ces missions conjointes.



Le nombre d'inspections générales mobilisées par mission interministérielle se répartit comme suit :



- deux services
- trois services
- quatre services

II – MISSIONS D’INSPECTION ET DE CONTRÔLE

Mission interministérielle de contrôle du groupement d’intérêt public Atelier international du Grand Paris (conduite avec le CGEDD et l’IGVP)

L’Atelier international du Grand Paris, groupement d’intérêt public créé en 2010 pour apporter une contribution innovante aux réflexions prospectives relatives à l’agglomération parisienne, a fait l’objet d’une mission d’inspection conjointe de la part du Conseil général de l’environnement et du développement durable, de l’Inspection générale de la Ville de Paris et de l’Inspection générale des affaires culturelles. La mission a en particulier examiné les difficultés organisationnelles et de fonctionnement de cette structure et formulé des préconisations permettant de les surmonter.

Contrôle du GIP Atelier international du Grand Paris (rapport n° 2016-43)

Inspection du service régional de l’archéologie de Châlons-en-Champagne (mission conduite avec l’appui de l’Inspection des patrimoines)

Le Directeur du cabinet a demandé à l’Inspection générale des affaires culturelles, avec l’appui du service d’inspection de la Direction générale des patrimoines, de conduire une mission d’évaluation des activités du service régional de l’archéologie de Châlons-en-Champagne (DRAC Grand Est).

La mission a préconisé le renforcement des effectifs d’un service qu’elle estime sous-doté, la refonte de son organisation et de son fonctionnement, ainsi qu’une nouvelle distribution de ses missions entre les agents.

Activités du service régional de l’archéologie du site de Châlons-en-Champagne de la DRAC Grand Est (rapport n° 2017-13)

Contrôle de la situation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

A la suite de la mise en œuvre par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France d’un plan d’action destiné à améliorer l’organisation collective du travail et l’animation interne de ce service, l’Inspection générale des affaires culturelles a été chargée d’établir un bilan des actions entreprises et d’apprécier leurs résultats sur la chaîne managériale comme le fonctionnement de la délégation. La mission a formulé des propositions d’amélioration de la conduite de ce service.

Situation de la DGLFLF (rapport n° 2017-18)

Mission de contrôle et d'inspection sur la gouvernance des Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil

A la suite d'une intervention du Président des Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil, établissement public de coopération culturelle, une mission de contrôle et d'inspection a été diligentée afin d'examiner le fonctionnement managérial et organisationnel de cette structure et de proposer des évolutions permettant de conforter l'établissement dans la réussite de son projet.

La gouvernance des Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil (rapport n° 2017-31)

Enquête administrative interne sur la circulation d'un document de travail au sein des services du ministère de la culture

A la suite de la diffusion à l'extérieur du ministère d'un document provisoire, une enquête administrative a été confiée à l'IGAC.

Enquête administrative interne sur la circulation d'un document de travail au sein des services du ministère de la culture (rapport n° 2017-32)

III – MISSIONS D'APPUI

Mission d'appui à Erik Orsenna, de l'Académie française, pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques

L'académicien Erik Orsenna a été chargé par le ministre d'une mission d'ambassadeur de bonne volonté pour accompagner le projet présidentiel d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales de lecture publique. Il a été accompagné dans cette mission par un représentant de l'IGAC. Cette mission a un double objectif : sensibiliser les élus locaux et les professionnels à la nécessité d'ouvrir plus largement les équipements de lecture publique et établir un diagnostic des usages et du réseau des bibliothèques en mettant en lumière les transformations en cours, les leviers et obstacles existants ainsi que les actions à conduire par l'État.

Des déplacements dans une quinzaine de villes ont permis de rencontrer plus de 150 élus locaux, professionnels et représentants du milieu associatif. De nombreux rendez-vous ont également eu lieu avec des parlementaires et des fédérations d'élus. Le rapport met en lumière une mutation fondamentale en cours dans les 16 500 bibliothèques municipales : lieux de la lecture et du livre, les bibliothèques de lecture publique deviennent des lieux de sociabilité où se tissent les fils de la cohésion sociale. Elles sont les laboratoires d'une politique culturelle ouverte, en porosité avec toutes les politiques au service des usagers.

Le rapport débouchera sur des assises de la lecture publique.

Voyage aux pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain (rapport n° 2017-35)

Mission d'appui au ministère des affaires culturelles tunisien dans la mise en œuvre de sa politique (jumelage européen)

La France ayant été retenue par l'Union Européenne et la Tunisie pour accompagner le ministère des affaires culturelles tunisien dans sa démarche de modernisation et d'adaptation aux nouvelles attentes de la société civile et du monde culturel, l'Inspection générale des affaires culturelles a été sollicitée pour conduire un projet de jumelage entre les deux ministères français et tunisien de la culture.

Le jumelage est un instrument de coopération financé par l'Union européenne, qui permet à un ou plusieurs États membres de l'Union de s'associer à un État de la zone de pré-adhésion ou de la zone de voisinage, dans le but de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de ce dernier. C'est la première fois qu'un tel outil est mis en œuvre par l'Union européenne dans le domaine culturel et c'est également la première

fois que le ministère français recourt à un tel dispositif de coopération, qui a donc valeur de prototype.

Le contrat de jumelage signé le 9 février 2017 par les deux ministres de la culture constitue le volet institutionnel d'un « Programme d'Appui au secteur de la Culture en Tunisie », mis en œuvre par l'Union européenne dans le cadre de sa politique de voisinage et doté de 6,6 M€. Il conduit le ministère français, pendant une période de 24 mois (février 2017-février 2019), à mobiliser ses ressources humaines sous la forme de missions d'experts, afin de contribuer à accroître l'efficacité du ministère tunisien dans l'animation du secteur de la culture et la mise en œuvre de sa politique de démocratisation et de décentralisation. Des voyages d'études en France sont également prévus pour les cadres tunisiens.

Grâce à une méthodologie participative de dialogue entre pairs et d'échange d'expériences, il s'agit notamment d'adapter l'administration centrale et les établissements culturels nationaux à la déconcentration des circuits de décision, mais aussi de définir des stratégies territoriales de développement culturel et de mettre en place un système de communication interne et externe ainsi qu'un service d'évaluation et de prospective.

Le dispositif français comprend un Inspecteur général des affaires culturelles, « chef de projet », qui garantit la pertinence et la cohérence des ressources mobilisées et un « conseiller résident jumelage », fonctionnaire détaché auprès du ministère tunisien, et chargé de les mettre en œuvre avec l'appui logistique de l'agence Expertise France. Un volume de 523 jours de missions d'experts, pour lesquelles près d'une centaine d'agents publics se sont d'ores et déjà portés candidats, a été prévu pour mener à bien le projet. Intégralement financé par l'Union européenne, le budget de cette opération, toutes dépenses confondues, s'élève à 1 M€.

En 2017, ont été effectuées 25 missions en Tunisie, mobilisant 31 experts français et 4 visites d'études en France. La moitié des activités prévues a été réalisée ou engagée.

Mission interministérielle de suivi de la mise en œuvre des décisions de la conférence internationale d'Abou Dabi sur la protection du patrimoine en péril (conduite avec l'IGF et un membre du corps diplomatique)

La préparation et l'organisation de la conférence internationale sur la protection dans les zones de conflits, qui s'est tenue à Abou Dabi les 2 et 3 décembre 2016, avait fait l'objet d'une participation de l'IGAC à une mission interministérielle d'appui à Jack Lang, ancien ministre, missionné par le Président de la République.

Le Gouvernement a souhaité prolonger cette mission en 2017 afin de mettre en œuvre les conclusions adoptées à la conférence d'Abou Dabi.

Dans ce cadre, d'une part, une « conférence des donateurs » a été organisée au Musée du Louvre le 20 mars 2017. Elle a permis d'acter la création d'un fonds de soutien international et d'enregistrer des promesses de dons. D'autre part, la France, par la voix de sa ministre de la culture et de la communication, a porté devant le Conseil de sécurité de l'ONU la résolution 2347 mobilisant les Etats membres contre la destruction et le trafic illicite de biens culturels du fait de situations de conflits armés ou du terrorisme, qui a été adoptée le 24 mars 2017.

Mission d'étude sur les échanges artistiques et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur culturel entre la France et les pays méditerranéens

L'IGAC a été chargée d'évaluer les actions menées en matière d'échanges artistiques et culturels entre la France et les pays méditerranéens. Celles-ci se caractérisent à la fois par leur ampleur et par leur répartition très inégale. On peut distinguer les pays pour lesquels une coopération dynamique est portée par une tradition d'échanges, le poids de la francophonie et la présence de diasporas engagées de part et d'autre (Maroc, Tunisie, Liban, Israël), ceux pour lesquels les contraintes administratives ou sécuritaires limitent les échanges (Algérie, Egypte, Turquie), les pays en guerre (Syrie, Libye) et, enfin, les Balkans et la Grèce pour lesquels les échanges sont stimulés par l'appartenance ou la perspective d'entrée dans l'Union européenne.

Plusieurs obstacles doivent par ailleurs être pris en compte : administratifs (visas, autorisations de déploiement dans l'espace public, barrières douanières pour la mobilité des œuvres, transferts bancaires), budgétaires (baisse des moyens publics) et sociologiques, liés à des incompréhensions réciproques.

Une stratégie de relance pourrait être fondée sur plusieurs axes : mieux accompagner les nouvelles générations de créateurs qui sont apparues après les printemps arabes, plus particulièrement les petites structures -souvent transdisciplinaires- ouvertes sur le monde et les nouvelles technologies ; faciliter la mobilité des artistes et l'accueil en France en tirant mieux parti du dispositif dit des « passeports talents » ; prendre en compte l'implication renforcée de l'Union européenne en Méditerranée comme la coopération des grandes métropoles ; mobiliser davantage les mécènes et fondations privées.

Les échanges artistiques et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur culturel entre la France et les pays méditerranéens (rapport n° 2017-11)

Contribution de l'IGAC à la mission interministérielle IGF-IGA-IGAS, dans le cadre du programme Action publique 2022

L'IGAC a contribué à la réflexion concernant le programme Action publique 2022 lancé par le Premier ministre.

Comme l'ensemble des inspections générales, l'IGAC a été sollicitée pour alimenter la réflexion du « Comité Action publique 2022 » composé de personnalités désignées par le Premier ministre. A ce titre, l'IGAC a notamment produit l'ensemble des travaux réalisés depuis une dizaine d'années sur des sujets de réforme concernant l'administration et les politiques culturelles. Elle a été invitée à participer à plusieurs réunions sous l'égide de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales, chargées de coordonner la contribution des inspections générales aux travaux du comité, et à rencontrer certains de ses membres sur des sujets définis : revue des rapports récents contenant des propositions de réformes, point sur les directions régionales des affaires culturelles, notamment.

Parallèlement, l'IGAC a été appelée à contribuer à la réflexion interne au ministère de la culture pour l'élaboration de propositions de réforme concernant l'ensemble des politiques culturelles.

Mission d'intérim de la direction du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie

Catherine Ruggeri, inspectrice générale, a été chargée, à compter du 11 juillet 2017, d'une mission d'intérim de la direction du Mobilier national et des manufactures, durant laquelle il lui a été demandé de préserver les acquis des réformes entreprises dans le service et de préparer leur développement, dans l'attente de la nomination d'une nouvelle direction.

Mission d'appui au Secrétariat général pour l'organisation du Prix Valois 2017

Le prix de thèse 2017 « Valois Jeunes chercheurs » a été créé « pour distinguer les thèses de doctorat pour leur qualité, leur originalité et leur apport essentiel aux politiques culturelles du ministère de la culture ». Son objectif est d'aider à la diffusion des savoirs sur la politique culturelle en direction des décideurs et du grand public.

Pour 2017, trois catégories ont été retenues : accès à la culture, transmission, éducation artistique et culturelle ; culture et cohésion sociale, territoires et développement durable ; création, créativité, innovation culturelle.

Présidé par Philippe Chantepie, inspecteur général, le jury est composé de chercheurs et de responsables culturels. Cette initiative s'inscrit dans la contribution du ministère de la culture au soutien de la recherche de haut niveau dans des domaines qui regardent son action.

Réflexion sur la participation du ministère au dispositif « AIDER »

L'IGAC a été sollicitée en juin 2017 pour faire partie du dispositif « AIDER » (Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural), mis en place par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) avec les inspections de différents ministères ainsi qu'Atout France.

Décidé lors d'un Comité interministériel consacré aux ruralités en mars 2015, ce dispositif vise à fournir aux communes rurales un appui de l'État en matière d'ingénierie territoriale. Cet appui est temporaire, gratuit et doit répondre à un besoin identifié par les préfets de département pour des projets complexes, structurants et ayant généré, de la part d'élus locaux, une demande d'expertise de l'État.

Un premier rapport d'évaluation de l'IGA réalisé sur les trois premières missions a été remis en mai 2016. Il préconise la poursuite du dispositif et son élargissement à d'autres inspections, ainsi que son accélération à 10 missions par an sur les cinq ans à venir (2017/2022). L'IGAC a été sollicitée pour contribuer aux missions « AIDER » décidées pour les villes moyennes ciblées afin d'expérimenter les préconisations du rapport Dauge, « Plan national en faveur des nouveaux espaces protégés », dans trois régions : Centre-Val de Loire, Grand Est et Occitanie.

IV – MISSIONS D'ÉVALUATION ET DE PROSPECTIVE

A/ Création artistique

Évaluation des opéras nationaux : l'Opéra national de Bordeaux (mission conduite avec l'appui de l'Inspection de la création artistique)

L'évaluation réalisée conjointement par l'Inspection de la création artistique et l'Inspection générale des affaires culturelles est la dernière des cinq évaluations d'opéras nationaux en régions conduites depuis 2015 et susceptibles de déboucher sur une synthèse raisonnée des objectifs et modalités de fonctionnement de ces établissements.

L'évaluation de l'Opéra national de Bordeaux est intervenue après le départ de son premier directeur et à quelques mois des discussions entre ses partenaires dans la perspective du renouvellement de la convention portant label « opéra national ».

Les éléments saillants relatifs à l'évaluation de la structure ont procédé de deux analyses simultanées : d'une part, celle liée à la complexité du cadre d'exercice de ses missions (emplois, cadre budgétaire, évolution du fonds de roulement), compte tenu de la présence de trois entités artistiques en son sein (chœur, ballet national, orchestre national) et de la multiplicité de ses implantations (dont une nouvelle salle de concerts depuis 2013) ; d'autre part, celle de sa programmation pluriannuelle, au regard notamment des coûts et des recettes afférents à chaque entité et programme. Il en a découlé une analyse plus spécifique des règlements intérieurs de chacune des composantes artistiques de l'établissement.

L'Opéra national de Bordeaux (rapport n° 2017-05)

Mission interministérielle sur l'opportunité d'étendre aux travaux publics le dispositif de 1% de soutien aux projets artistiques et culturels (conduite avec le CGEDD)

Un rapport d'opportunité a été remis par le Gouvernement au Parlement, dans le cadre de l'article 6 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, quant à l'hypothèse de consacrer « 1% du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public ». Les ministres de la culture et de la communication d'une part, de l'environnement, de l'énergie et de la mer d'autre part, ont confié à l'IGAC, au CGEDD et à une experte¹ le soin d'établir ce rapport.

1 - Maud le Floc'h, directrice du Pôle des arts urbains.

La mission estime que les démarches artistiques et culturelles dans l'espace public, notamment au cours des travaux de rénovation et d'aménagement urbains, vont dans le sens d'une meilleure inclusion des habitants dans leur environnement et favorisent la pratique et la diffusion de la culture. Si la rédaction d'un texte de loi pourrait être envisagée afin d'encourager cet effet vertueux, les rapporteurs déconseillent en revanche la création d'une taxe de 1% et invitent plutôt à prendre appui sur le Code de l'urbanisme, et notamment sur la phase de concertation prévue par celui-ci afin de faire de cette dernière une étape riche de possibilités dans le processus de transformation de la ville. La détermination du projet artistique et culturel, ainsi que son enveloppe financière, dépendraient de l'opérateur et le champ disciplinaire ouvert serait large : arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine (archives, photographie, ethnologie, etc.), projets pérennes ou éphémères...

Les rapporteurs recommandent enfin l'accompagnement et le soutien de ces démarches par les deux ministères pour mettre en valeur les expériences réussies sur tout le territoire et promouvoir les expérimentations emblématiques menées par certains maîtres d'ouvrage.

Projets artistiques et culturels dans la fabrique urbaine : vers un dispositif de soutien. Rapport d'opportunité dans le cadre de l'article 6 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (rapport n° 2017-12)

Audit du Centre de musique baroque de Versailles

La mission d'audit du Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) a pu constater que la qualité du travail réalisé par cette structure était unanimement reconnue, qu'il s'agisse des activités de recherche, de formation, de production de spectacles ou d'action culturelle.

Elle a néanmoins relevé que le contexte général dans lequel s'inscrivent ces actions avait globalement évolué et nécessitait des ajustements de la part du CMBV.

Le Centre traverse en effet, notamment depuis 2015, une crise financière conjoncturelle, principalement liée à l'évolution des modalités de subventionnement du département des Yvelines et à la réforme de la taxe d'apprentissage.

La formation qu'il dispense souffre par ailleurs d'un problème de positionnement, n'étant pas intégrée dans le dispositif LMD de l'enseignement supérieur.

Les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations, à court et moyen terme, sur les aspects financiers et organisationnels de la structure. Ils préconisent en particulier, sous

une forme qui reste à définir, un rapprochement plus étroit avec l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Le Centre de musique baroque de Versailles (rapport n° 2017-17)

Mission de médiation en vue de l'élaboration d'un code des usages et bonnes pratiques des contrats d'édition dans le secteur musical

A la suite des recommandations du rapport IGAC n° 2016-10, les deux mêmes inspecteurs généraux ont été désignés en juin 2016 pour conduire une médiation complémentaire en vue de l'élaboration conjointe, par les organisations professionnelles d'auteurs-compositeurs et d'éditeurs de musique, d'un code des usages de l'édition musicale, destiné à acter les bonnes pratiques faisant consensus et à rapprocher les points de vue sur chacun des aspects des relations entre auteurs et éditeurs afin d'améliorer l'équilibre de ces contrats.

Cette médiation a pris la forme d'une vingtaine de réunions, échelonnées de juillet 2016 à mai 2017, au cours desquelles ont été discutés et négociés les termes du futur code. Elle a débouché sur la signature, le 4 octobre 2017 et en présence de la ministre de la culture, du code des usages et bonnes pratiques par les présidents des organisations professionnelles qui ont pris part à la médiation.

Ce code modernise, clarifie et sécurise les relations contractuelles entre auteurs et éditeurs. Il donne aux premiers des moyens accrus pour contrôler l'exécution du contrat et obtenir une meilleure connaissance des paramètres de leur rémunération, œuvre par œuvre, ainsi que de l'état de l'exploitation de leurs œuvres. Il établit le principe d'un dialogue constructif régulier pendant toute la durée du contrat sur les moyens déployés par l'éditeur pour assurer l'exploitation permanente et suivie de l'œuvre, exploitation dont les modalités sont précisées.

Il met en place une procédure de résolution amiable des conflits pouvant apparaître dans la gestion du contrat et notamment le choix des modes d'exploitation. Il définit des cas nouveaux de résiliation non judiciaire du contrat en cas de manquement de l'éditeur à certaines de ses obligations, notamment en matière de régularité de la reddition des comptes ou d'obstruction à la résolution des conflits.

Le code des usages et bonnes pratiques entrera en vigueur le 1er juillet 2018 pour tous les contrats et comportera, en annexe, la liste des dispositions ne pouvant s'appliquer qu'aux contrats conclus postérieurement à cette date.

Ce code a vocation à être étendu par le ministre de la culture à tous les professionnels, sous réserve d'une habilitation législative. Il pourra, dans un second temps, servir de référence pour une évolution des dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition.

Médiation en vue de l'élaboration d'un code des usages et bonnes pratiques des contrats d'édition dans le secteur musical (rapport n°2017-20)

Évaluation de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles

L'évaluation de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles (ENSP) a porté tant sur la qualité du dialogue social au sein de l'école que sur les modalités de gestion de la période de transition avant son emménagement en juin 2019 dans de nouveaux locaux, conçus par l'architecte Marc Barani.

La mission a été amenée à relever les points d'organisation interne qui pesaient sur la qualité du dialogue social comme sur la bonne préparation des prochaines échéances. Elle a aussi mis en évidence la nécessité pour l'école de disposer, de la part du ministère, d'arbitrages sur les objectifs qui lui sont assignés, la déclinaison de ceux-ci en programmes, ainsi que sur les moyens budgétaires qui lui seront alloués tant pour son déménagement que pour son fonctionnement futur.

La mission a enfin souhaité faire un point sur le positionnement respectif de la formation initiale et des cycles de formation continue assurés par l'école et a relevé l'intérêt qu'il y aurait pour celle-ci à clarifier, pondérer et évaluer ces deux cursus.

Diagnostic et évaluation de l'École nationale de la photographie d'Arles (rapport n° 2017-25)

B/ Médias et industries culturelles

Mission interministérielle sur la réforme de l'aide au portage de la presse (conduite avec l'IGF)

Le portage de presse consiste à livrer les titres de presse au domicile des abonnés et aux premières heures du jour. Le décret du 6 novembre 1998, modifié à différentes reprises, a institué une aide au portage.

Le décret du 24 décembre 2014 qui a réformé ce dispositif a introduit pour les éditeurs un risque d'instabilité d'une ampleur telle que le dispositif de sauvegarde, prévu

initialement pour une seule année, a été systématiquement reconduit depuis lors, entraînant notamment la perte de la logique incitative au développement du portage poursuivait cette aide.

Il a donc été demandé à l'IGAC et à l'IGF de fournir les éléments utiles à une nouvelle réforme de cette aide qui permettrait de concilier une relative stabilité du dispositif avec une réelle incitation au développement du portage.

La mission a relevé l'importance incontestable du portage pour maintenir ou développer les abonnements mais aussi la quasi saturation du taux de portage des titres de la presse quotidienne et hebdomadaire régionale (PQR/PHR), dont les réseaux de portage sont presque en totalité contrôlés, directement ou indirectement, par les éditeurs. Compte tenu des marges importantes de progression dont la presse quotidienne nationale (PQN) et la presse magazine disposent encore en matière de portage, il lui est ainsi apparu que l'avenir de cette activité passait nécessairement par une plus grande mutualisation de ses différents réseaux.

A partir de cette analyse, la mission a proposé au Gouvernement plusieurs pistes d'évolution qui ont servi de base à la réforme de l'aide au portage, introduite par le décret du 11 septembre 2017.

Elle a également recommandé de procéder à un ajustement législatif du statut des vendeurs-colporteurs de presse (VCP) afin de mieux sécuriser ce dernier face au développement souhaité de la mutualisation des réseaux de portage.

Réforme de l'aide au portage de la presse (rapport n° 2017-01)

Mission interministérielle sur le financement de la projection numérique en salle de cinéma (conduite avec l'IGF)

Cette mission a été confiée conjointement par le ministre de l'économie et la ministre de la culture aux deux inspections générales à la suite de la demande des organisations professionnelles d'exploitants de salles de cinéma de prolonger, sous une forme à définir, le dispositif de contribution des distributeurs de films au financement de l'équipement de projection numérique des salles (ou *Virtual Print Fee* – VPF).

Ce dispositif, prévu par la loi du 30 septembre 2010 relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques, est limité dans le temps et doit, en tout état de cause, cesser au plus tard le 31 décembre 2021. Les exploitants ont justifié leur demande par les coûts de maintenance, de renouvellement et d'évolution

des matériels de projection numérique. Les distributeurs sont, quant à eux, opposés à toute pérennisation éventuelle de leur contribution au-delà des délais prévus par la loi. Afin d'éclairer le gouvernement sur ce sujet, la mission a entrepris d'analyser les coûts et les économies engendrés par l'équipement numérique des salles de cinéma - toutes les salles du territoire métropolitain étant équipées à ce jour- tant pour l'exploitation que pour la distribution, permettant ainsi d'évaluer la pertinence d'un nouveau mécanisme de soutien au bénéfice des exploitants. Elle a également évalué les conséquences de la fin du dispositif des contributions numériques sur la diffusion des films en salles et sur la diversité de la programmation.

Il résulte des constats dressés par la mission que :

- l'industrie cinématographique française a accompli avec succès sa transition numérique et tiré bénéfice de cette évolution technologique qui a notamment permis d'améliorer la qualité de la projection des œuvres en salles et d'introduire plus de souplesse dans leur programmation ;
- les distributeurs comme les exploitants ont, grâce au numérique, réalisé des économies, sur les coûts de tirage des copies pour les uns, et sur les charges de personnel et/ou de transport des copies pour les autres.

Dans ce contexte, si les coûts d'entretien et de renouvellement des matériels numériques apparaissent plus élevés qu'à l'ère de la pellicule 35mm, leur poids doit cependant être relativisé et n'apparaît pas hors de portée de financement pour la majorité des exploitants.

Forte de ces constats, la mission a préconisé de laisser le dispositif des contributions numériques aller à son terme, comme prévu par la loi de 2010, et de ne pas créer de nouvel instrument pour le remplacer. Elle a formulé également quelques propositions, notamment pour accompagner la phase à venir de renouvellement et d'évolution de l'équipement numérique des exploitants.

Le financement de la projection numérique en salle de cinéma (rapport n° 2017-02)

Évaluation du financement du Centre national du livre (CNL)

Face au constat, à l'origine de la mission, de la courbe erratique que connaît la taxe « reprographie » qui constitue la principale ressource du CNL, et de la lente érosion de la taxe « éditeurs » qui complète son financement, le rapport évoque plusieurs pistes d'évolution possibles, étant entendu que la relative stabilisation du rendu des taxes, constatée depuis trois ans, offre un certain délai à la réflexion.

D'éventuelles évolutions du financement du CNL devraient en tout état de cause concilier plusieurs nécessités : prévenir d'éventuelles évolutions baissières ou erratiques du produit des taxes à l'avenir, éventuellement par une intégration au budget de l'État ; ne pas taxer la filière des appareils de reprographie à un niveau tel qu'il provoquerait des effets d'évitement de la part des consommateurs ; enfin, fixer la contribution globale de la chaîne du livre au niveau le plus adapté et le plus cohérent.

Le financement du Centre national du livre (rapport n° 2017-07)

Mission interministérielle de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition de revues scientifiques (conduite avec l'IGAENR et l'IGB)

La mission avait pour objet de suivre la mise en œuvre globale du plan d'accompagnement des éditeurs français de revues scientifiques dans leur adaptation aux mutations numériques.

L'article 30 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique autorise en effet les chercheurs à mettre en accès ouvert (« open access ») leurs écrits scientifiques publiés dans des revues, 6 mois après leur publication pour les sciences exactes (STM) et 12 mois pour les sciences humaines et sociales (SHS). Si cette disposition a été accueillie avec satisfaction par les chercheurs et par leurs institutions, favorables au principe de la libre diffusion des résultats de la recherche publique, la perspective d'un passage rapide à l'« open access » a en revanche suscité un certain nombre d'inquiétudes, notamment chez les éditeurs en sciences humaines et sociales qui ont fait part de leurs craintes quant à l'équilibre économique de certaines revues, au rayonnement de la science française ou aux rangs occupés par nos chercheurs dans les classements internationaux.

Le paysage de l'édition scientifique, et plus largement de la diffusion de la recherche au plan international, est aujourd'hui fortement contrasté ; il est en outre traversé par des tendances contraires qui pour l'instant ne laissent prévoir aucun modèle stable à même de se substituer, par exemple, au pouvoir normatif de quelques grandes revues de langue anglaise.

Le rapport s'est donc attaché, comme la lettre de mission l'y invitait, à approfondir trois aspects pouvant faciliter la tâche du comité de suivi prévu par l'arrêté du 2 janvier 2017 : les enjeux du passage au numérique et de l'« open access » ; le bilan et les perspectives des dispositifs de traduction existants ; la question des licences nationales.

Suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique (rapport n°2017-10)

Mission interministérielle d'évaluation de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles -IFCIC- (conduite avec l'IGF)

La mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles et à l'Inspection générale des finances a porté sur les activités relatives au cinéma et à l'audiovisuel de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), établissement de crédit doté d'une mission d'intérêt général. Il était demandé aux inspections générales d'évaluer la pertinence du positionnement de l'IFCIC et des instruments financiers dont il dispose dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel et d'examiner si des évolutions leur paraissaient nécessaires pour permettre à cet établissement de renforcer son soutien à ces secteurs, confrontés à d'importantes mutations économiques.

La mission a constaté que les garanties accordées par l'établissement répondaient à leur objectif originel, à savoir de privilégier le cinéma indépendant et les films dits « du milieu » (budget compris entre 3 et 12 M€). Pour autant, le faible niveau de sélectivité constaté dans l'octroi des garanties et le taux modéré de sinistres ont conduit la mission à recommander de rechercher à optimiser et mieux piloter les fonds, en envisageant une modulation du coût et du taux de la garantie en faveur des segments qui concentrent le plus de risque, ou des secteurs à plus fort potentiel au regard des évolutions en cours s'agissant des modes de financement et de consommation du cinéma.

Elle préconise par ailleurs d'aller plus loin encore dans la simplification des procédures engagées et de valoriser tant l'expertise de l'IFCIC que sa situation d'observatoire de la micro-économie du secteur dans le cadre d'échanges plus structurés avec le CNC.

La mission estime enfin que l'IFCIC doit conserver son positionnement indépendant de la Banque publique d'investissement (BPI) sur les garanties cinéma et audiovisuel et lui recommande de se concentrer sur son activité de garantie, dont la spécificité et l'efficacité sont unanimement appréciées, sans se lancer plus avant dans des activités de prêts aux entreprises, dont le besoin n'est pas avéré.

Mission interministérielle d'évaluation de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (rapport n° 2017-14)

Évaluation du Centre international de photojournalisme de Perpignan

La mission consistait à analyser la situation de l'association « Visa pour l'image » qui organise le Festival international du photojournalisme à Perpignan mais gère aussi un Centre international du photojournalisme (CIP) appelé à mener en ce domaine une activité pérenne ainsi que des missions patrimoniales.

La mission avait à se concentrer sur la nature, l'avancement et le cadrage de la récente mission patrimoniale assignée à cette association. Elle a noté que si le projet de CIP était légitime et avait bénéficié d'un large soutien politique, concrétisé par des crédits d'investissements et de fonctionnement, une montée en compétences demeurerait nécessaire pour sa réussite.

Elle a invité l'ensemble des partenaires publics (État, ville, région, communauté d'agglomération, mais aussi département) à s'accorder sur la nécessité d'une seule structure pour le Centre et le Festival. Celle-ci serait susceptible de prendre la forme d'un EPCC, ce type de structure étant apparu en effet à la mission comme le plus pérenne et le mieux à même de consolider tant l'engagement de l'ensemble des financeurs que l'explicitation de leurs objectifs respectifs, en particulier pour l'éducation à l'image. La mission a rappelé que cette démarche appelait préalablement, et quelle que soit la structure juridique finalement retenue, le recrutement d'un chef de projet-directeur du CIP voire, le cas échéant, d'un préfigurateur de l'EPCC.

Le Centre international de photojournalisme de Perpignan (rapport n° 2017-21)

Mission interministérielle d'évaluation du coût de l'extension des horaires des bibliothèques publiques (conduite avec l'IGA)

Cette mission conjointe vise à évaluer les coûts pour les collectivités locales des extensions d'horaires des bibliothèques publiques afin de définir l'accompagnement de cette mesure par l'État (cf. rapport n° 2017-35 : Voyage aux pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain).

Le travail est conduit sur la base des coûts moyens relevés dans les collectivités ayant engagé une politique d'extension des horaires d'ouverture au cours des dernières années, le coût moyen pouvant servir de base pour estimer celui des extensions à venir. Cette estimation est cependant rendue très complexe par la multiplicité des modes d'organisation et des facteurs de coûts induits par un élargissement des horaires d'ouverture : externalisation, automatisation, réforme de l'organisation du travail, recrutements de vacataires, de titulaires... À cette première difficulté s'ajoute l'incertitude sur la proportion de collectivités qui décideront de modifier les horaires de leur bibliothèque. Un rapport d'étape a été rendu fin novembre 2017 qui propose une estimation du besoin pour l'année 2018. Une deuxième étape du travail s'appuiera sur un questionnaire que les DRAC adresseront aux collectivités locales sur les intentions de ces dernières en matière d'extensions d'ouverture.

Évaluation du coût de l'extension des horaires des bibliothèques publiques (rapport d'étape n° 2017-28)

Mission interministérielle d'évaluation de l'impact des modes d'acquisition des manuels scolaires sur la situation économique des librairies (conduite avec l'IGAENR)

Les manuels scolaires représentent un marché d'environ 250 M€, dont 44 % pour les lycées et 28 % pour les collèges comme pour les écoles, avec des variations annuelles fortes en fonction des changements de programme scolaire. Le financement est quasi-exclusivement public et relève des communes pour les écoles, de l'État pour les collèges et des régions pour les lycées. Les régions qui pratiquent une politique de commande groupée représentent 58 % des lycéens, les autres dotant les lycéens de cartes d'achats. Dans ce dernier cas, le rôle croissant de mutualisation des achats par les associations de parents d'élèves atténue fortement l'effet positif attendu pour les librairies de proximité.

L'acquisition des manuels par voie de commande groupée permet de déroger à la loi sur le prix unique du livre et de minimiser le coût d'acquisition des manuels par l'État ou les collectivités. Cette concurrence se manifeste par le poids croissant des grossistes adjudicataires (38 % du marché en 2016), une pression forte sur les prix, des taux de marge très faibles et, in fine, une baisse marquée de la fréquentation des librairies à cette occasion par les jeunes.

Cette situation a conduit nombre de librairies (entre le tiers et la moitié) à renoncer au marché du livre scolaire alors que pour les autres, souvent les plus fragiles et situées dans des villes petites et moyennes, celui-ci reste un élément économique non négligeable puisque la part moyenne du scolaire est évaluée à 7 % du chiffre d'affaires global des librairies.

La mission propose donc des mesures pour mieux prendre en compte, dans les marchés publics de livres, les atouts de proximité offerts par les librairies indépendantes et aussi, en lien notamment avec les projets gouvernementaux destinés à cette tranche d'âge (pass culture jeunes, plan en faveur de la lecture), de développer les dispositifs incitant les jeunes à se rendre dans les librairies.

L'impact des modes d'acquisition des manuels scolaires sur la situation économique des librairies (rapport n° 2017-29)

C/ Patrimoines

Mission sur l'avenir du musée Hébert

Fermé depuis 2004, le Musée Hébert, situé rue du Cherche-Midi à Paris (6^{ème}), est issu des donations consenties à l'État (collections) et à la RMN (bâtiment) par René Patris

d'Uckermann, fils adoptif de la veuve de l'artiste, qui a en outre institué la Fondation de France légataire universelle en l'absence d'héritier direct.

Le rapport remis le 25 avril 2017 propose une solution qui permettrait la réouverture d'un musée dans les conditions acceptées par l'État, sans dépense budgétaire excessive : la remise en état de l'essentiel de l'espace actuellement occupé par le musée serait financée par la vente de l'autre partie de l'immeuble, jusqu'ici louée, les revenus issus du solde de son produit étant appelés à contribuer à son fonctionnement.

Cette solution nécessite une révision de la donation du bâtiment et gagnerait à s'accompagner du rattachement du musée à l'établissement public qui gère déjà les ateliers de Gustave Moreau et de Jean-Jacques Henner.

L'avenir du musée Hébert (rapport n° 2017-04)

Mission relative à la création d'une médiathèque et d'un pôle muséal à Dunkerque

La ville de Dunkerque a créé une bibliothèque-médiathèque, tête de réseau des bibliothèques municipales, afin de moderniser l'offre et la gestion de l'ancienne bibliothèque du centre-ville dont les locaux vétustes étaient inadaptés. Pour la nouvelle implantation, le choix a été fait de fermer le Musée des Beaux-Arts et d'adapter ses bâtiments, ouverts en 1973, aux besoins d'une médiathèque.

Cette option entraînait une contrainte forte pour le Musée des Beaux-Arts, dont le projet de relocalisation n'était pas encore défini. Avant de décider du soutien de l'État au projet de médiathèque, le ministère a donc souhaité avoir une vision d'ensemble des projets culturels de la ville, de la viabilité de la solution envisagée de réinstallation du Musée des Beaux-Arts dans les locaux du quai de la Citadelle et des conditions de traitement des objets de l'État déposés dans ce musée.

La mission de l'IGAC a permis de vérifier la qualité du projet de médiathèque, de révéler les difficultés anciennes de fonctionnement du musée comme la nécessité de concevoir pour celui-ci un nouveau projet scientifique et culturel. Elle a également permis de renouer, entre la ville, les dirigeants du musée et les services de l'État, un dialogue mis à mal par le défaut de concertation avant la décision de fermeture du Musée des Beaux-Arts. Elle a examiné les modalités selon lesquelles ce dernier pourrait être relogé dans des conditions dignes de la qualité de ses collections et défini les garanties à apporter, dans l'intervalle, à la conservation de celles-ci.

Mission relative à la création d'une médiathèque et d'un pôle muséal à Dunkerque (rapport n° 2017-08)

Mission interministérielle sur les domaines nationaux de Rambouillet et de Chambord (conduite avec le CGAAER et le CGEDD)

Le domaine de Rambouillet, propriété de l'État, comprend 1 000 hectares dont 160 affectés au ministère de la culture et 840 au ministère de l'agriculture. Cette dernière partie comprend la Bergerie nationale et des terres agricoles ainsi que le domaine de chasse, géré par l'Office national des forêts. Le château, résidence du Premier ministre, et son parc sont gérés par le Centre des monuments nationaux depuis 2009.

Les grandes orientations proposées par le rapport pour le développement du domaine de Rambouillet, en particulier la valorisation de l'histoire du château et du domaine, de l'exploitation agricole dans sa dimension écologique, du parc de chasse dans ses dimensions patrimoniale et de préservation de la biodiversité ainsi que la création d'une école hôtelière ou d'un hôtel et la constitution d'une offre commune en termes d'information, d'accueil et d'accompagnement du public, devraient permettre de développer sa fréquentation. Celle-ci s'élève actuellement à 30 000 visiteurs annuels pour le château et 100 000 pour la Bergerie nationale, ce qui paraît insuffisant au regard de la qualité du domaine, de son histoire exceptionnelle comme de la proximité de Paris et de plusieurs établissements culturels fortement attractifs, dont le Château de Versailles.

Le rapport a, en outre, procédé à l'étude des différentes options de gouvernance, la mission étant convaincue qu'il faudrait, à tout le moins, une gouvernance unifiée en place de la situation actuelle où cohabitent trois établissements publics gestionnaires : le Centre des monuments nationaux, la Bergerie nationale (établissement public sous la tutelle du ministère de l'agriculture) et l'Office national des forêts. Les trois options étudiées sont la fusion avec l'établissement public de Chambord, l'extension de la responsabilité du Centre des monuments nationaux à l'ensemble du domaine et la création d'un établissement public de site.

Pour assurer le nécessaire encadrement interministériel à la définition de ce projet comme à la préparation, le cas échéant, de sa nouvelle gouvernance, le rapport recommande de proposer au préfet de la région d'Île-de-France la mise en place auprès de lui d'un comité de suivi et d'une équipe-projet, avec le concours des services centraux et déconcentrés des trois ministères concernés.

Redonner un avenir au domaine de Rambouillet (rapport n° 2017-09)

Évaluation du portail photographique AraGo

La mission devait analyser l'avancement et les usages de ce portail de la photographie porté par la Mission photographie du ministère et opéré par la RMN-GP afin de dégager des perspectives d'avenir. Elle a constaté la réalisation d'un projet associant de nombreux dépositaires de fonds photographiques (Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, Centre Georges Pompidou, BNF, etc.) mais aussi un déficit de pilotage, ce dernier étant sans doute lié au flou des objectifs initiaux poursuivis (portail grand public, musée en ligne de la photographie, outil pour les professionnels, etc.).

Compte tenu du déséquilibre observé entre la fréquentation modérée du portail et le coût élevé de sa mise en œuvre, la mission a noté qu'un resserrement de ses objectifs autour de fonctionnalités nécessaires (indexation décentralisée par l'outil Wikikonos) pourrait s'inscrire dans une réorientation de la politique de numérisation ou de réutilisation de données publiques culturelles.

Elle a invité l'administration centrale à solder les crédits prévus en direction de la RMN-GP avant d'opérer un recentrage des missions poursuivies par le portail pour atteindre des objectifs et une ergonomie davantage en faveur d'usages professionnels, chantier qui pourrait être confié à la nouvelle Délégation à la photographie².

AraGo, le portail photographique : bilan et perspectives (rapport n° 2017-15)

Mission interministérielle sur le patrimoine scientifique et technique des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (conduite avec le CGAAER)

La mission portait sur les écoles vétérinaires de Lyon, d'Alfort et de Toulouse, AgroPariTech, Montpellier sup agro, Agrocampus et l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Elle a permis de constater que ces établissements possédaient de riches collections présentant un grand intérêt tant pour leur histoire institutionnelle propre que pour celles de l'enseignement scientifique, des sciences elles-mêmes, de l'agronomie, de l'art vétérinaire et de l'horticulture devenue art du paysage : livres rares et précieux ; biens

2 - La Délégation à la photographie a été créée au sein de la DGCA par arrêté du 22 juin 2017, en remplacement de la Mission photographie.

conservés dans leurs bibliothèques par des conservateurs compétents ; objets issus du vivant (taxidermies, pièces anatomiques, graines, herbiers) ; artefacts pédagogiques (reproductions, maquettes, issues notamment de la célèbre manufacture Auzoux) et instruments scientifiques de laboratoire.

La mission a permis de rassembler en un volume, annexé au rapport, les réponses très complètes apportées par six des sept écoles sur la consistance de ce patrimoine, sa conservation et sa valorisation.

Elle a aussi constaté l'intérêt et les efforts des établissements pour les préserver et, souvent les montrer, en dépit de la modicité des moyens disponibles.

La mission préconise à cet égard :

- d'encourager et de valoriser les initiatives locales, en pérennisant l'affectation de moyens humains, en réalisant dans chaque établissement un inventaire formalisé et en inscrivant un volet patrimonial dans leur projet d'établissement ainsi que dans leur contrat d'objectif et de performance ;
- de constituer un réseau de partenariats à l'échelon national, en formalisant l'existence d'un point central de référence à Maisons-Alfort et en insérant les établissements dans les réseaux nationaux du patrimoine scientifique existants ou en voie de constitution (PATSTEC, RECOLNAT, OCIM Musées de France ...) ;
- de traiter le « fonds écologiste » du Musée du Vivant d'AgroParisTech qui, par son origine et par sa nature, constitue un cas particulier, en liaison avec le Service des archives.

En conclusion, la mission préconise l'organisation d'une grande exposition des pièces majeures ou significatives de ce patrimoine qui mériterait d'être mieux valorisé.

Le patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (rapport n° 2017-22)

Évaluation de l'organisation des prestations de guides-conférenciers dans les musées nationaux

Conformément à la lettre de mission en date du 14 septembre 2017, l'évaluation porte sur l'organisation des prestations de guides-conférenciers exécutées par la Réunion des musées nationaux/Grand Palais au bénéfice des musées nationaux.

Elle comprend un historique de cette organisation mutualisée et centralisée, depuis son installation en 1992 et la tentative de décentralisation des moyens affectés à cette mission en 2005/2006 jusqu'aux récentes initiatives prises pour en moderniser la gestion.

Le rapport d'évaluation détaille les incertitudes et les critiques que suscite le dispositif actuel, compte tenu des difficultés qu'il entraîne sur les terrains juridique, budgétaire et fonctionnel. La mission propose enfin plusieurs scénarios d'évolution, à moyen et long terme, de cet aspect de la politique de médiation culturelle.

Organisation des prestations de guides-conférenciers dans les musées nationaux (rapport n° 2017-23)

Mission interministérielle sur le Musée national du sport (conduite avec l'IGJS et l'appui de l'IDP)

Le Musée national du sport (MNS) a fait l'objet d'une mission conjointe de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports et de l'Inspection générale des affaires culturelles. Après plusieurs années de fonctionnement difficile à Paris (notamment entre 1998 et 2010), ce musée a été installé dans l'enceinte du stade Allianz-Riviera à Nice. Il y présente depuis juin 2014 une partie de ses collections, dont le rapport souligne le caractère remarquable (46 000 objets, dont 2 000 présentés, et 800 000 items documentaires), dans des espaces de qualité mis à disposition par la ville dans le cadre d'une convention qu'elle a signée en 2013 avec l'État et le musée.

Cette implantation niçoise, globalement réussie, s'est accompagnée de la définition de procédures de gestion administrative et de suivi des collections, absentes jusqu'alors. La tutelle conjointe des deux ministères s'est également améliorée depuis 2014 avec, notamment, la signature d'un contrat d'objectifs et de performance 2015-2018.

Les rapporteurs ont analysé la gouvernance, la composition et le fonctionnement des instances (conseil d'administration et comité d'orientation) ainsi que la politique culturelle et la politique de développement du musée.

Ils ont noté l'opportunité exceptionnelle que constitue l'organisation en France des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour développer la notoriété du MNS comme sa fréquentation et permettre à cet établissement d'intégrer le réseau mondial des musées olympiques.

Le Musée national du sport (rapport n° 2017-24)

Mission interministérielle sur le projet de restauration et de transformation du Grand Palais (conduite avec l'IGF)

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de la culture et le ministre de l'action et des comptes publics ont confié à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et à l'Inspection générale des finances (IGF) une mission portant sur le projet de restauration et de rénovation du Grand Palais.

Le coût du projet, initié en 2010, de création d'un équipement culturel novateur et ambitieux voué aux arts et aux sciences et intégrant l'ensemble des espaces aujourd'hui gérés par la Réunion de musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP) et par Universcience, s'élèverait au total à 466 M€, partiellement financés par un emprunt de l'établissement. Les travaux de restauration s'étaleraient jusqu'en 2023, et la Grande Nef accueillerait les épreuves de taekwondo et d'escrime des Jeux Olympiques de 2024, ce qui nécessiterait, pour que ces échéances soient respectées, que les arbitrages budgétaires et financiers soient rendus rapidement.

La mission devait répondre à trois exigences :

- une évaluation du plan d'affaires et du plan de financement associés à ce projet, qui prenne en compte ses plus récentes évolutions ;
- une analyse de l'étude qui avait conduit en 2015 à abandonner le scénario alternatif d'un financement privé (concession ou partenariat public-privé) ;
- une présentation des avantages et inconvénients d'un projet qui ne porterait que sur les travaux indispensables à une mise aux normes du Grand Palais et au déroulement des épreuves des Jeux Olympiques de 2024.

La mission a engagé ses travaux sous une double contrainte : le court délai qui lui était accordé et la nécessité, compte tenu des arbitrages antérieurs comme des recherches de financement en cours impliquant des tiers, de ne consulter que la sphère administrative directement impliquée (à l'exclusion notamment des bureaux d'étude et des cabinets d'architecture impliqués dans la genèse du dossier). La mission a toutefois bénéficié de la disponibilité et de l'appui expert des équipes mobilisées par l'ensemble de ses interlocuteurs et en particulier par la RMN-GP, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) -chargé de la maîtrise d'ouvrage- et Universcience. Elle a également pu échanger avec les magistrats de la Cour des comptes qui réalisent, depuis novembre 2016, un contrôle de la RMN-GP comme avec la FININFRA (ancienne Mission d'appui aux partenariats public-privé) des ministères de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics.

Projet de restauration et de transformation du Grand Palais (rapport n° 2017-27)

D/ Services déconcentrés et politiques territoriales

Mission interministérielle d'évaluation de politique publique : soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions, coordonnée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) et conduite avec l'IGF

Depuis une dizaine d'années, des dispositifs d'aide publique ciblés sur le développement de la filière du livre, du cinéma et de la production audiovisuelle en régions ont été consolidés et formalisés dans des partenariats associant l'État, à travers ses opérateurs et ses services déconcentrés, et les collectivités territoriales.

En 2015, la politique publique de soutien à ces industries culturelles hors dépenses fiscales représentait 893 M€ pour le cinéma/audiovisuel et 59,7 M€ pour le livre, les collectivités territoriales y contribuant à hauteur de 9 % pour le cinéma/audiovisuel et de 40 % pour le livre.

D'une moindre antériorité dans le secteur du livre que dans le secteur du cinéma, la politique de soutien au développement de ces deux industries culturelles en régions doit, selon la mission, trouver un nouvel élan à la faveur de la réforme territoriale, en particulier à travers la mise en œuvre de l'affirmation du rôle des régions en matière de développement économique.

La mission a par ailleurs formulé les recommandations suivantes :

- s'appuyer davantage, au sein d'une politique volontariste d'aménagement culturel du territoire, sur une stratégie d'aménagement commercial élaborée et concertée à l'échelon régional pour maintenir un réseau dense de points de diffusion (librairies, salles de cinéma) ;
- mieux coordonner, dans le cadre des conventions territoriales, les soutiens publics mis en œuvre par l'État comme par les collectivités pour permettre à ceux-ci d'être encore plus lisibles vis-à-vis de leurs potentiels bénéficiaires et de rendre leur gestion plus efficace et plus rapide ;
- afin de donner une nouvelle dynamique à la politique régionale du livre et du cinéma, étoffer la gamme des dispositifs de soutien locaux et singulariser davantage leur déclinaison en régions, en tenant compte, pour le secteur du cinéma, des pôles d'excellence qui émergent dans certaines régions et, pour le secteur du livre, des acteurs de la chaîne locale qui, parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'attribution de celles-ci, n'ont pas accès aujourd'hui aux aides de l'opérateur national en la matière (points de vente du livre notamment) ;

- mobiliser plus systématiquement en faveur des dispositifs de soutien à vocation culturelle les leviers que peuvent constituer les aides économiques, la commande publique, la fiscalité ou l'aménagement commercial.

Évaluation de politique publique : soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions (rapport n° 2016-34)

Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle, coordonnée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)

L'évaluation de politique publique sur la démocratisation culturelle a associé de nombreux ministères (culture ; éducation nationale ; enseignement supérieur ; ville ; jeunesse et sports ; logement et égalité des territoires et de la ruralité ; affaires sociales ; familles, enfance et droits des femmes ; agriculture et forêt ; justice ; défense) et fait l'objet en juillet 2016 d'un rapport de diagnostic partagé entre les partenaires ministériels (administrations centrales et services déconcentrés), des représentants de collectivités et des acteurs associatifs et culturels.

Ce document a été complété entre 2016 et 2017 d'un approfondissement des pistes de travail au sein des services de l'État, formalisé par un plan d'action.

Évaluation de la politique de démocratisation culturelle : rapport de diagnostic et plan d'action (rapport n° 2016-35)

Évaluation de l'action des DRAC sur les nouveaux enjeux urbains, la diversité, le handicap, les contenus culturels numériques, l'intercommunalité, l'évolution des métiers et les fonctions de chef d'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (douze missions régionales et synthèse)

Les thèmes d'évaluation portaient sur sept sujets :

- les modifications apportées à l'environnement institutionnel des DRAC du fait du développement de l'intercommunalisation ;
- la contribution des DRAC aux décisions d'urbanisme et aux opérations de revitalisation urbaine, en particulier dans les villes moyennes ;
- les réponses à apporter aux handicaps, notamment physiques et sensoriels, qui limitent l'accès aux biens et services culturels ;
- la participation des DRAC à la mise en œuvre de la politique ministérielle de promotion de la diversité dans les fonctions de direction d'établissements culturels et d'accès aux dispositifs d'aide dans le domaine artistique ;
- la diffusion au plus grand nombre des contenus culturels numériques ;

- les nouveaux métiers dont le besoin apparaît en DRAC ;
- l'évolution des fonctions de chef d'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Le choix de ces thèmes traduisait, pour l'essentiel, la volonté d'analyser la capacité des DRAC à s'inscrire dans la mise en œuvre de politiques publiques dépassant le strict champ des missions du ministère mais répondant à des attentes de nos concitoyens. De manière générale, il s'agissait pour la mission de l'IGAC d'évaluer les modes de travail des DRAC, en interne et avec leurs partenaires (autres services de l'État, collectivités territoriales, acteurs professionnels), sur les différents thèmes retenus.

Le rapport constate que tous ces thèmes sont bien présents dans l'activité des directions régionales même s'ils ne donnent pas toujours lieu à des processus de travail explicites et partagés en leur sein, étant souvent traités à l'initiative d'un ou plusieurs conseillers ou services.

Les carences les plus fréquentes semblent être, pour chaque thème, les absences de diagnostic de la situation régionale, de réflexion commune à l'ensemble des services de la DRAC, d'inscription à l'agenda de la direction, de choix des modes d'action, de définition d'un partenariat avec les collectivités territoriales et de mise en valeur des résultats obtenus.

La mission a formulé en outre deux recommandations générales :

- Sur l'organisation des DRAC, le rapport souligne à quel point l'enjeu de la transversalité de l'action mérite de s'appuyer sur les nouveaux échelons créés par la réforme, en particulier les directions de pôle et les conseillers territoriaux.
- L'animation des DRAC par l'administration centrale doit, quant à elle, reposer en premier lieu sur la directive nationale d'orientations (DNO), celle-ci devant être l'occasion de définir des stratégies nationales claires et précises et de renvoyer à des directives particulières pour certaines politiques. Si, sur des thèmes nouveaux comme la promotion de la diversité, les DRAC ont besoin de connaître les outils susceptibles d'être mis en œuvre, par exemple dans le cadre des recrutements à la tête des institutions culturelles, sur des sujets plus anciens comme l'urbanisme, le handicap ou le numérique, une remise à jour des enjeux, des priorités et des outils apparaît nécessaire.

Évaluation thématique de l'action des directions régionales des affaires culturelles (rapport n° 2017-16)

Évaluation de la DRAC de Corse (mission conduite avec l'appui de l'Inspection des patrimoines)

Il était demandé à la mission d'évaluer la situation de la DRAC de Corse, tant sur le plan interne, compte tenu des tensions qui s'étaient manifestées en 2016 en son sein, que sur celui de ses relations avec la Collectivité territoriale de Corse (CTC), appelée à devenir Collectivité unique au 1er janvier 2018.

La mission, composée d'une inspectrice générale des affaires culturelles et d'un inspecteur des patrimoines, a entendu les agents de la DRAC ainsi que les élus de la CTC.

A la DRAC, certaines caractéristiques du management ainsi que le manque de visibilité sur les objectifs stratégiques ont été à l'origine d'un climat parfois pesant, que les dysfonctionnements informatiques entre les services de Bastia et d'Ajaccio ont pu aggraver. La DRAC a néanmoins continué d'assurer un travail utile de conseil et de contrôle scientifique et technique aux différentes collectivités, y compris beaucoup de petites communes au patrimoine souvent remarquable.

La CTC, qui assure depuis 1993 les travaux sur les monuments historiques et depuis 2003 le soutien à la création et à l'action culturelle, avait dénoncé en 2008 la convention signée avec l'État l'année précédente. Elle entretient depuis des relations de travail avec la DRAC de manière ponctuelle mais régulière. Si le manque de visibilité, en raison des changements de nomenclature sur des crédits transférés en 2003, interdit toute comparaison utile, il apparaît néanmoins que la CTC a investi dans certains champs culturels, sans pour autant qu'une ligne d'action claire se dégage. Elle revendique cependant le transfert de toutes les compétences de l'État (hormis la compétence réglementaire) dans les champs du patrimoine et de la création.

La mission recommande la clarification des relations entre la CTC et l'État, en particulier pour les projets nouvellement soutenus mais qui relèvent d'un domaine de compétence transféré en 2002 par le législateur (notamment centre national de création musicale, éducation artistique et culturelle...). Dans cet esprit, une déconcentration des crédits, suivie d'une évaluation des actions entreprises, serait dans un premier temps nécessaire avant un éventuel transfert de ceux-ci.

Évaluation de la DRAC de Corse (rapport n° 2017-19)

Étude des dispositifs de cartes culture en régions

Afin de définir plus avant les objectifs et modalités du futur « Pass culture » national, il a été demandé à l'Inspection générale des affaires culturelles de faire le bilan des « carte

culture » en vigueur au niveau régional dans quatre des régions qui ont maintenu ou redéfini (notamment à l'issue des regroupements de régions) des dispositifs de ce type : Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ont aussi nourri la réflexion la « Carte musique » créée par le ministère de la culture en 2010, en faveur des 12-25 ans, afin d'accompagner les pratiques de téléchargement légal, et l'initiative « Bonus Cultura » lancée par le gouvernement italien fin 2015 ainsi que le « Patch Culture » de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, mis en place en 2008 pour inciter à la « première sortie » dans un lieu culturel ou encore l'expérience du PassCultura de la collectivité territoriale de Corse.

Bien que les quatre principaux dispositifs régionaux étudiés aient chacun leurs propres historiques et modalités, ils partagent plusieurs points communs.

Le public bénéficiaire correspond dans les quatre régions à une population de jeunes de 15 à 25 ans inscrits dans une formation initiale relevant de la compétence de la région : lycéens, apprentis, élèves/étudiants en formation sanitaire et sociale, stagiaires de la formation professionnelle. Le montant de l'aide par bénéficiaire est relativement faible, en deçà de 60€ par an. Le dispositif d'accès aux services offerts par la carte est simple, afin d'en rendre l'usage conforme aux attentes des jeunes utilisateurs : carte dématérialisée ; application sur smartphone ; intégration de l'offre culturelle à d'autres services destinés à ce même public, ceux-ci allant du contrôle d'accès aux établissements scolaires ou à la restauration jusqu'à l'accompagnement à la dépense de santé, en passant par l'équipement nécessaire à la formation (et notamment l'achat de livres scolaires).

La mission s'est efforcée de dégager quelques orientations tirées des réflexions et de l'expérience des acteurs de ces dispositifs, pour les porter à la connaissance des concepteurs du « Pass culture » national et alimenter leurs travaux. La mission a constaté un très grand intérêt des régions pour entrer en dialogue avec l'État sur ce projet et articuler des dispositifs s'adressant a priori à la même population. En outre, les interlocuteurs, tant du côté de l'Éducation nationale que des réseaux d'acteurs culturels, sont en attente d'une concertation préalable pour mieux cerner les spécificités, attentes et propositions des différents secteurs et permettre un engagement de tous ainsi qu'une implantation territoriale forte.

Un travail avec des groupes constitués sur la base d'échantillons représentatifs de jeunes issus de différents contextes socio-économiques et géographiques pourrait, par ailleurs, apporter une meilleure connaissance de leurs attentes.

Les interlocuteurs rencontrés insistent tous sur l'importance, en plus de l'offre financière, d'un accompagnement des jeunes pour atteindre l'objectif souhaité d'une diversification de leurs pratiques culturelles et d'un élargissement global des publics culturels. La diversité de l'offre et la présence de partenaires culturels de proximité représentent également un enjeu pour la réussite d'un dispositif qui doit concerner tous les jeunes, dans un souci d'égalité d'accès à la culture. Enfin, la rapidité de la validation de l'inscription, l'ergonomie du dispositif et le développement d'outils numériques pour sa gestion constitueront aussi des facteurs essentiels de réussite.

Évaluation des cartes culture en région (rapport n° 2017-26)

Mission interministérielle d'évaluation et de prospective sur les missions, l'organisation et les moyens des DRAC (conduite avec l'IGF et l'IGA)

Une mission interministérielle est chargée d'établir une revue des missions des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), de leur organisation et de leurs moyens, et de formuler des propositions d'évolution.

La mission se déplace dans les régions afin de rencontrer les directions et les agents des DRAC, les préfets et services préfectoraux ainsi qu'un large échantillon de partenaires de ces services déconcentrés : élus locaux, services culturels des collectivités, recteurs, agences régionales, acteurs culturels du secteur public et privé.

Cinq DRAC ont été choisies par la mission, avec des configurations très diverses : Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire. Pour les DAC en outre-mer, les rendez-vous sont organisés à Paris ou en visioconférence.

En administration centrale, la mission rencontre :

- au ministère de la culture : les directeurs généraux de l'administration centrale, le secrétaire général, le service des ressources humaines et le département de l'action territoriale ;
- au ministère des finances : la direction du budget ;
- au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales : la direction des ressources humaines.

Les agents affectés dans les 13 DRAC métropolitaines et les 5 DAC d'outre-mer représentent 2 303 équivalents temps plein (ETP).

Ces emplois se répartissent entre fonctions administratives, scientifiques et techniques :

- 53,5% dans la filière administrative (attachés d'administration, inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, adjoints administratifs) ;
- 29,9% dans la filière scientifique (architectes urbanistes de l'État, ingénieurs de recherche, conservateurs du patrimoine, techniciens de recherche) ;
- 16,6% dans la filière technique (ingénieurs des services culturels et du patrimoine, techniciens des services culturels et des bâtiments de France).

Les DRAC gèrent 860 M€ de crédits déconcentrés (en autorisation d'engagement - PLF 2018). Ces crédits déconcentrés représentent globalement 31% des crédits budgétaires du ministère de la culture (2 768 M€ en AE au PLF 2018).

Les DRAC prennent également des décisions créant des effets de droit importants, par délégation des préfets de région ou du fait de l'avis conforme des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) : protection des monuments historiques, création et suivi des « sites patrimoniaux remarquables », autorisations des travaux sur les monuments, prescriptions et autorisations de fouilles archéologiques. Les DRAC assurent en outre un contrôle scientifique et technique des travaux de restauration effectués sur les monuments historiques protégés et des fouilles archéologiques.

Le rapport définitif de la mission interministérielle sera rendu en janvier 2018.

Revue interministérielle des missions, de l'organisation et des moyens des DRAC (rapport d'étape n° 2017-30)

V – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉCÉDENTS RAPPORTS

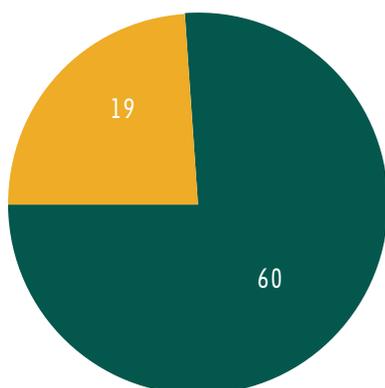
Chacun des rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles donne lieu à une réunion de restitution, présidée par le directeur du cabinet ou ses adjoints, en présence des services concernés. À l'issue de ces réunions, un relevé de décisions est adressé par le directeur du cabinet à l'ensemble des responsables chargés de leur mise en œuvre.

Il est en outre procédé régulièrement, à la demande du directeur du cabinet, à un suivi de la réalisation effective de ces mesures.

En septembre 2016, le cabinet de la ministre a ainsi lancé une campagne de suivi de 79 rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles élaborés en 2014 et 2015.

Après collecte de l'ensemble des éléments sur la mise en œuvre des décisions prises par le cabinet à partir de ces rapports, quatre réunions ont été organisées entre décembre 2016 et janvier 2017 par la directrice-adjointe ou le directeur-adjoint du cabinet, respectivement avec le Secrétariat général, la Direction générale de la création artistique, la Direction générale des médias et des industries culturelles et la Direction générale des patrimoines.

Cet exercice a permis de constater que, sur les 79 rapports inclus dans l'exercice, les décisions prises sur la base de 60 rapports avaient été intégralement ou largement mises en œuvre, tandis que le suivi de 19 rapports appelait encore une vigilance particulière.



**Suivi des préconisations
sur 79 rapports 2014-15 :**

- Mise en œuvre achevée ou largement engagée
- Mise en œuvre à engager ou à suivre

VI - ACTUALITÉ DE L'IGAC

A/ Trombinoscope au 31 décembre 2017



**Inspection Générale
des Affaires Culturelles**
3, rue de Valois, 75001 Paris
3^{ème} étage



ANN-JOSÉ ARLOT

Cheffe du service

- Architecte DPLG.
- Grand Prix National de l'Architecture (Promotion, ministère de l'équipement, 1991).
- Médaille de l'Académie d'Architecture, 1998.
- Membre de l'Académie d'Architecture depuis 2006.
- Fondatrice et Directrice générale du Pavillon de l'Arsenal, centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Paris, premier centre municipal européen, directrice des éditions (1990-2003).
- Directrice d'administration centrale, Chargée de l'Architecture (2003-2006).
- Inspectrice générale des affaires culturelles (2006).
- Membre du Comité de pilotage de la consultation du Grand Paris (2007-2009).
- Conseillère au cabinet de Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication (Juin 2009-Septembre 2011).
- Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles (depuis septembre 2011).



MARIE-LIESSE BAUDREZ

IEP-Paris. École nationale d'administration. Administratrice civile du ministère de la culture. Adjointe du chef du service du personnel et des affaires sociales (1991- 1993). Chef du bureau des affaires juridiques et générales de la direction des musées de France (1993-1996). Rapporteur à la Cour des comptes (1996-1998). Secrétaire générale à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (1998-2000). Administratrice générale du Musée d'Orsay (2000-2005). Sous-directrice des affaires juridiques (2005-2008). Directrice générale des Arts Décoratifs (2009-2014). Nommée à l'IGAC en 2015

Secrétaire générale de l'IGAC depuis 2016.



MARIE BERTIN

Licence de lettres modernes. École supérieure de Journalisme de Lille. Journaliste (1981-1990). Chargée de la communication et responsable des éditions, puis directrice de la culture et de la communication au conseil régional de Basse-Normandie (1990-2004).

Nommée à l'IGAC en 2006.



IRÈNE BASILIS

Diplôme de Gestion des Entreprises et des Administrations IUT2 Grenoble. En charge de la gestion et de la programmation artistique dans plusieurs structures culturelles (Meylan, Belfort, Feyzin entre 1982 et 1994), secrétaire générale des scènes nationales de Chambéry (1994-2001), Blois (2001-2003) puis à la MC2 Grenoble (2003-2008). Directrice du SYNDEAC - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (2008-2012), conseillère culture, vie associative et éducation populaire au cabinet du président de la région Rhône-Alpes (2012-2013). Déléguée à la danse au ministère de la culture et de la communication (2014-2015). Directrice adjointe au théâtre national de Bretagne (2015-2016). Directrice adjointe du cabinet d'Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication (2016-2017).

Nommée à l'IGAC en février 2017.



JÉRÔME BOUËT

École nationale d'administration. Direction du développement culturel (1985-1986). Direction de l'administration générale (1986-1988 et 1993-1998). Directeur régional des affaires culturelles Aquitaine (1989-1992), PACA (1999-2004), Rhône-Alpes (2006-2008) ; DMDTS : directeur-adjoint (1998-1999) ; directeur (2004-2006). Conseiller au cabinet de Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication (2008-2009).

Nommé à l'IGAC en 2010.



PHILIPPE CHANTEPIE

IEP-Paris. DEA de droit public. Chargé de mission pour les technologies et la société de l'information au Commissariat général au plan (1999-2000). Conseiller au cabinet de Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication (avril 2000-mai 2002). Chef du département des études, de la prospective et des statistiques (2005-2010). Chargé de mission stratégie et prospective au secrétariat général (2010-2012). Chargé de mission d'inspection (2012-2014).

Nommé à l'IGAC en 2014.



NOËL CORBIN

Maîtrise de lettres modernes. Institut régional d'administration de Lille. Attaché d'administration au ministère des finances (1997/1999). Ecole nationale d'administration. Administrateur civil au ministère des comptes publics, direction du budget : adjoint au chef du bureau en charge de la culture (2003/2006), chef du bureau solidarité, insertion (2006/2008). Directeur financier et juridique du musée du Louvre (2008/2011). Sous-directeur de la création artistique à la direction des affaires culturelles de la ville de Paris (2011/2013). Secrétaire général adjoint du ministère de la culture (2013/2014). Directeur des affaires culturelles de la ville de Paris (2014/2017).

Nommé à l'IGAC en août 2017.



SYLVIE CLEMENT-CUZIN

IEP-Grenoble, licence d'espagnol. Attachée au ministère de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (1983-1996). Administratrice civile des services du Premier ministre (Service juridique et technique de l'information et de la communication), responsable du bureau du régime juridique de la communication audiovisuelle (1996-2000). Directrice juridique du Conseil supérieur de l'audiovisuel (2000 à 2008), puis sous-directrice de la presse écrite à la direction générale des médias et des industries culturelles (2008-2014).

Nommée à l'IGAC en 2014.



BERTRAND-PIERRE GALEY

École nationale d'administration. Administrateur civil au ministère de la culture depuis 1984. Directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CMN) (1995-2000). Directeur général du Muséum national d'histoire naturelle (2002-2010). Directeur, adjoint au directeur général des patrimoines, en charge de l'architecture (2010-2014).

Nommé à l'IGAC en 2014.



KARINE GLOANEC-MAURIN

Master 2 Science Politique-Sorbonne-Panthéon. Formation initiale d'artiste dramatique- promotion 1974 au Centre dramatique de Tours. Directrice administrative pour le spectacle vivant et créatrice de structures culturelles (1974-2004). Conseillère auprès du président de la région Centre pour la culture et les relations internationales (2004- 2007). Présidente de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture-FNCC (2008-2011). Vice-présidente du conseil régional du Centre-Val de Loire en charge des relations internationales et de l'Europe (2010- 2015). Présidente de la commission culture de l'Association des régions de France (2010-2015).

Nommée à l'IGAC en 2015.



EMMANUEL HAMELIN

École de commerce. Chef d'entreprise « Records Consultants » jusqu'en 2002. Député du Rhône (2002-2007). Rapporteur de la loi sur l'audiovisuel du futur (2007). Président du groupe parlementaire sur la TNT. Fondateur et co-président du Club parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel et des médias.

Nommé à l'IGAC en 2008.



PAUL-ERIC HEN

École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information (SJI) du Premier ministre (1992-1996). Premier conseiller à l'ambassade de France à Maurice (1996-1999). Secrétaire général de Réseau France Outre-mer (1999-2005). Secrétaire général-adjoint puis secrétaire général du Comité stratégique pour le numérique auprès du Premier ministre (2006-2013). Chargé de mission auprès du cabinet du Premier ministre pour le transfert de la bande des 700 MHz et le passage de la TNT à la Haute Définition (2013-2017).

Nommé à l'IGAC en avril 2017.



FRANÇOIS HURARD

École normale supérieure de Saint-Cloud et agrégation de philosophie. Attaché culturel au consulat général de France à Montréal (1983), puis enseignant à l'Université de Paris VIII (1985), chef du service des programmes à la Commission nationale de la communication et des libertés (1987) puis directeur des programmes au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) jusqu'en 1998. Directeur du cinéma au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Conseiller aux cabinets de Christine Albanel et de Frédéric Mitterrand, ministres de la culture et de la communication (2007/2011).

Nommé à l'IGAC en 2011.



SERGE KANCEL

IEP-Paris. École nationale d'administration. Sous-directeur des espaces protégés (1990-1991). Conseiller au cabinet de Jack Lang, ministre de la culture et de la communication (1991-1992). Conseiller au cabinet de Ségolène Royal, ministre de l'environnement (1992-1993). Directeur-adjoint du livre et de la lecture (1993-1997). Expert détaché à la Commission européenne, en charge du programme de coopération culturelle avec les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (1997-2000). Chargé de mission à l'Inspection générale des affaires culturelles (2000-2004).

Nommé à l'IGAC en 2004.



RICHARD LAGRANGE

Maîtrise en droit. École nationale d'administration. Ministère de l'intérieur (direction générale des collectivités locales). DATAR. Ministère de la culture : Directeur régional des affaires culturelles Champagne-Ardenne (1997-1999), Midi-Pyrénées (1999-2003), Rhône-Alpes (2003-2006), Nord-Pas-de-Calais (2006-2007). Conseiller au cabinet de Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication (2007-2008). Directeur du Centre national des arts plastiques (2008-2014).

Nommé à l'IGAC en 2014.



CLAIRE LAMBOLEY

Maîtrise de lettres classiques, IEP-Paris, attachée d'administration centrale au ministère de l'éducation nationale (1983-1997), puis administratrice civile au ministère du travail (1997-2002). Organisation de Lille 2004 à la DRAC Nord-Pas-de-Calais (2002-2003), sous-directrice emploi formation à la DMDTS/DGCA (2004-2010), conseillère au cabinet de Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication (2010-2012), cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (2012-2014) puis experte de haut niveau (2014-2016) au secrétariat général.

Nommée à l'IGAC en 2016.



ANNE-MARIE LE GUEVEL

Licence d'histoire. IEP-Paris. École nationale d'administration. Administratrice civile. Direction du théâtre (1989 - 1992). Bibliothèque nationale de France (1992-1994). École nationale du patrimoine (1994-1998). Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (1998-2000). Rapporteuse à la Cour des comptes. Déléguée adjointe aux arts plastiques (2002-2007). Directrice générale déléguée (2007-2011) de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cheffe de service à la direction générale de la création artistique en 2011.

Nommée à l'IGAC en 2012.

Responsable déléguée de l'audit interne.



ISABELLE MARECHAL

École nationale d'administration. Conseillère au tribunal administratif de Versailles (1993-1999). Adjointe du sous-directeur des affaires juridiques puis sous-directrice des affaires juridiques au ministère de la culture et de la communication (1999- 2005) ; sous-directrice des monuments historiques (2005-2006) puis directrice-adjointe de l'architecture et du patrimoine (2006-2010). Cheffe de service, adjointe du directeur général, chargée du patrimoine à la direction générale des patrimoines (2010- 2015).

Nommée à l'IGAC en 2015.



BERNARD NOTARI

École nationale d'administration. Conseiller au cabinet de Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie (1993). Administrateur des domaines nationaux de Saint-Cloud, du Palais-Royal et des Tuileries (1995- 2001). Conseiller à la présidence de l'Établissement public du musée et du domaine de Versailles (2003- 2004). Conseiller au cabinet du ministre de la culture et de la communication Renaud Donnedieu de Vabres (2004-2006). Directeur du Château de Fontainebleau (2006-2009).

Nommé à l'IGAC en 2009.



XAVIER NORTH

École normale supérieure. Agrégation de lettres. Attaché culturel à New-York (1980), chargé des relations internationales au Centre Pompidou (1984), chargé de mission au Quai d'Orsay puis conseiller au cabinet de Thierry de Beaucé, Secrétaire d'État chargé des relations culturelles internationales (1988-1990). Conseiller culturel à Rome (1990). Délégué général de la mission de préfiguration du Palais du cinéma et commissaire général de la «Saison d'Israël en France»(1995). Conseiller culturel à Londres et directeur de l'institut français du Royaume-Uni (1999). Directeur de la coopération culturelle et du français au Quai d'Orsay (2002-2004). Délégué général à la langue française et aux langues de France (2004/2014).

Nommé à l'IGAC en 2014.



BENOÎT PAUMIER

École nationale d'administration. Conseiller au cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale (1993) ; directeur administratif et financier de l'Opéra national de Paris (1994-1998); directeur général de Radio-France internationale (1998-2002). Délégué au développement et aux affaires internationales au ministère de la culture et de la communication (2002-2008).

Nommé à l'IGAC en 2008.



CATHERINE RUGGERI

École nationale d'administration. Directrice adjointe de la DRAC Ile de France (1996-1998), sous-directrice pour le spectacle vivant (2000- 2003), secrétaire générale adjointe du ministère de la culture et de la communication (2005-2009), directrice générale du Centre national du livre (2009-2010), préfiguration du Centre national de la musique (2011-2013). Commissaire générale associée pour le cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine (2014-2015), initiatrice et pilote du forum franco-chinois « Digital et création » à Pékin en janvier 2015.

Nommée à l'IGAC en 2016.



REMI TOMASZEWSKI

École nationale d'administration. Chef du bureau du secteur public audiovisuel au service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC) du Premier ministre (1996- 2000). Fondateur et secrétaire général de Public Sénat - La Chaîne Parlementaire (2000-2010). Directeur général de l'Agence France-Presse (2011-2016).

Nommé à l'IGAC en 2016.



MARIE-CLAUDE VITOUX

IEP-Paris, maîtrise de droit public et maîtrise d'anglais; École nationale d'administration. Enseignement supérieur et recherche (1981-1985). Direction de la musique et de la danse (1983-1988 et 1991-1994) et direction des musées de France (1998-1999). Conseillère au cabinet de Michel Duffour, Secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle (1999-2000). Déléguée des affaires culturelles de la Ville de Lyon (2001-2003). Établissements publics : RMN (1988-1991), CNSMD de Paris (1994-1997), musée Guimet (2009-2012). Service à compétence nationale : Galeries du Grand Palais (2003- 2005) ; Association délégataire : Palais de Tokyo (2006-2009).

Nommée à l'IGAC en 2013.

Chargée de la coordination des ISST.

Les chargés de mission d'Inspection générale



PASCALE BEYAERT

Licence d'études théâtrales Université Sorbonne Nouvelle-Paris III. IEP Strasbourg 2017 : Master 2 – Politique et gestion de la culture. Création d'entreprise, directrice de publication du magazine Entr'acte. Secrétaire générale du centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne (1997-1999). Conseillère pour le théâtre à la DRAC Alsace (2000-2007). Inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle depuis 2004. Inspectrice de la création et des enseignements artistiques à la DGCA (2007-2011).

Affectée à l'IGAC en 2011.



LAURENT DREANO

HEC, licence de droit, DEA en économie appliquée, IEP-Paris. Directeur financier (1988-1993) de l'établissement aménageur du parc de la Villette et de la Cité de la musique et directeur du développement culturel du parc de la Villette (1991-1993). Directeur de la programmation artistique du parc et de la grande halle de La Villette – EPPGHV (1994-2000). Coordinateur général de Lille 2004 – Capitale Européenne de la Culture (2000-2005). Directeur de la Culture de Lille et directeur général adjoint des services de la ville (2005-2012). Président de l'IETM (Informal European Theatre Meeting), réseau international des arts de la scène (2001-2006) et membre du conseil exécutif de la Fondation européenne de la culture (2005-2012). Conseiller aux cabinets d'Aurélie Filippetti, Fleur Pellerin et Audrey Azoulay, ministres de la culture et de la communication (2012-2017). Affecté à l'IGAC en mai 2017.



DOMINIQUE CHAVIGNY

IEP-Paris. Conseiller pour le théâtre et l'action culturelle en DRAC Poitou-Charentes. Chef du département du développement culturel et de l'éducation artistique à la délégation au développement et aux formations (1992-1994). Adjoint au DRAC Bretagne. Conseiller au cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication (1997-2000).

Affecté à l'IGAC en 2000.



CATHERINE MEYER-LERECULEUR

École normale supérieure (1977-1982), agrégation de philosophie (1981), École nationale d'administration. Professeur de philosophie puis directrice d'étude en cabinet privé de conseil, marketing et communication. Cheffe du bureau des affaires réglementaires au ministère de l'équipement, du transport et du logement (1997-2001). Adjointe au sous-directeur des affaires juridiques du ministère de la culture (2001-2005). Mobilité au Conseil d'Etat (2005-2008). Affectée à l'IGAC en 2010.



JEAN-MIGUEL PIRE

Docteur en sociologie politique. Chargé d'enseignement à l'Université de Paris 7 (1995-2002), chercheur à la Fondation Robert Schuman (1999-2002), à l'Institut franco-allemand de Genshagen (2003), au Département de la Recherche de l'ENA (2004-2005), à l'École pratique des hautes études (depuis 2006), élu directeur-adjoint du laboratoire HISTARA (histoire de l'art/histoire de l'administration) (2014). Rapporteur général du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (2005-2013), co-fondateur et co-organisateur de l'Université de Printemps du Festival de Fontainebleau (2010-2013). Conseiller au cabinet de Françoise Nyssen, ministre de la culture (2017). Affecté à l'IGAC en septembre 2017.

L'audit interne

Responsable déléguée : ANNE-MARIE LE GUEVEL



CLAIRE MARCHAND, auditrice interne

Maîtrise de gestion Finances à Paris Dauphine. Responsable service crédit management (1987-1997), contrôleur de gestion secteur privé (1998-2000) puis public CNDP/CRDP (2001-2004). Responsable budgétaire de la direction du livre et de la lecture (2004-2011). Chargée de mission services déconcentrés au Secrétariat général (2011-2013). Chargée de mission au pôle autorité d'emploi du Secrétariat général (2013-2014). Adjointe au chef du département budget et contrôle de gestion à la Cour des comptes (2014-2015). Affectée à l'IGAC en 2015.



HERVÉ DZIEDZIC, auditeur interne

Maîtrise d'administration économique et sociale à Lille 3 et IRA de Lille. Adjoint au chef du bureau des traitements du service du personnel et des affaires sociales (1993-1996), chargé de mission au bureau du budget de la direction de l'administration générale (1996-1999), chef du bureau des affaires financières et de la logistique de la direction des musées de France (1999-2004), contrôleur de gestion de la direction de l'architecture et du patrimoine (2004-2010), adjoint à la cheffe du bureau du contrôle de gestion (2010-2014) puis adjoint au chef du bureau de la programmation et de la performance (2014-2016) de la direction générale des patrimoines. Affecté à l'IGAC en 2016.

La documentation



HÉLÈNE DUSSAUCHOY, chargée d'étude documentaire

Licence histoire et histoire de l'art (Lyon II et III). Concours de documentaliste (1982). Archives photographiques, direction du patrimoine (1982-1989). Direction service photographique de la RMN (1990). Chargée de communication DAI (1991-1997). Chargée de communication CNSAD (1997-2002). Chargée de communication et dons de collections MNS - musée national du Sport (2002-2009). Chargée de communication et EAC, mission de la photographie (2010-2012).

Affectée à l'IGAC en 2013.

Les inspecteurs et inspectrices santé et sécurité au travail

Coordination : MARIE-CLAUDE VITOUX



ISABELLE BLANCHARD

Attachée d'administration hors classe. Chargée de programmes à la direction du développement culturel. Secrétaire générale du musée des arts africains et océaniques. Secrétaire générale-adjointe du musée d'Orsay. Cheffe du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et d'enseignement au service du personnel et des affaires sociales. Responsable administratif et financier à la DRAC d'Île-de-France. Cheffe de la mission de la déconcentration à la direction de l'administration générale. Cheffe du service de la coordination et des ressources à la direction des collections de la Bibliothèque nationale de France.

Affectée à l'IGAC en 2012.



JEAN-PIERRE FABRE

Ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure. Chef des services des travaux et de la sécurité puis adjoint au chef du service exploitation à la bibliothèque nationale de France, responsable technique à la direction des archives de France pour le projet de construction de la Maison de la mémoire de la Ve République à Reims, chargé de mission au SCN du domaine et des châteaux de Compiègne et de Blérancourt, chef du service des moyens techniques à l'Institut national d'histoire de l'art, chef du département bâtiment, technique, sécurité à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Affecté à l'IGAC en 2013.



DOMINIQUE FRANÇOIS

Attachée d'administration hors classe. Chargée des programmes « développement des pratiques culturelles des jeunes et des habitants des quartiers de développement social », à la direction du développement culturel. Cheffe du bureau des monuments historiques n'appartenant pas à l'État à la direction du patrimoine. Adjointe du chef du département de l'enseignement, de la formation et de l'insertion professionnelle, à la direction de la musique. Secrétaire générale du musée national des arts d'Afrique et d'Océanie. Chargée de mission à l'Inspection générale des musées. Secrétaire générale, adjointe de la directrice du centre national des arts plastiques.

Affectée à l'IGAC en 2005.



CHRISTINE KNEUBÜHLER

Attachée d'administration hors classe. Responsable des affaires financières à la DRAC de Midi-Pyrénées. Adjointe au CRMH puis responsable des ressources humaines à la DRAC Rhône-Alpes. Adjointe au chef du bureau de la formation puis cheffe du bureau des personnels d'accueil, de surveillance et de magasinage au service du personnel et des affaires sociales de la direction de l'administration générale. Cheffe du bureau de la filière technique et des métiers d'art au service des ressources humaines du secrétariat général.

Affectée à l'IGAC en 2012.



VINCENT TIFFOCHE

Attaché principal d'administration. DEA du MNHN « Paléontologie humaine, préhistoire, géologie du Quaternaire ». Enseignant dans l'académie de Versailles. Inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie de Versailles et conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Versailles.

Affecté à l'IGAC en 2016.

Assistantes

- SYLVIE BOUDIER
Assistante de la cheffe de service
01.40.15.77.61
sylvie.boudier@culture.gouv.fr
- PATRICIA BAPAUME
01.40.15.77.34
patricia.bapaume@culture.gouv.fr
- CATHERINE CAPIEZ
01.40.15.36.33
catherine.capiez@culture.gouv.fr
- CHRISTINE MERLE
01.40.15.36.29
christine.merle@culture.gouv.fr

Inspecteurs généraux en activité hors du service

- MURIEL GENTHON
Inspectrice générale, directrice de la culture au Conseil régional d'Ile-de-France
- DANIEL GUERIN
Inspecteur général, directeur général délégué de l'Institut national de recherches archéologiques préventives
- BERNARD FALGA
Inspecteur général, directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

TÉLÉPHONES PROFESSIONNELS

INSPECTEURS GÉNÉRAUX ET CHARGÉS DE MISSIONS	TÉLÉPHONES PROFESSIONNELS
ARLOT Ann-José	06 78 85 24 01
BASILIS Irène	06 89 29 77 70
BAUDREZ Marie-Liesse	06 07 34 66 56
BERTIN Marie	06 72 43 50 59
BEYAERT Pascale	01 40 15 88 43
BOUET Jérôme	06 37 39 73 61
CHANTEPIE Philippe	06 38 38 94 70
CHAVIGNY Dominique	06 24 52 21 62
CLEMENT-CUZIN Sylvie	06 89 29 66 18
CORBIN Noël	07 85 53 03 97
DREANO Laurent	06 88 05 17 82
GALEY Bertrand-Pierre	06 73 89 65 53
GLOANEC-MAURIN Karine	06 21 59 65 63
HAMELIN Emmanuel	06 85 01 86 91
HEN Paul-Éric	06 86 42 08 81
HURARD François	06 03 70 41 68
KANCEL Serge	06 80 46 44 11
LAGRANGE Richard	06 17 10 77 97
LAMBOLEY Claire	06 43 89 46 23
LE GUEVEL Anne-Marie	06 14 71 23 58
MARECHAL Isabelle	06 07 64 32 23
MEYER-LERECULEUR Catherine	06 38 38 94 75
NOTARI Bernard	06 71 43 64 29
NORTH Xavier	06 75 66 83 46
PAUMIER Benoît	06 78 61 94 27
PIRE Jean-Miguel	06 33 46 14 81
RUGGERI Catherine	07 50 65 81 25
TOMASZEWSKI Rémi	06 84 64 13 72
VITOUX Marie-Claude	06 16 50 51 68

B/ Mouvements

Départs :

- Jean-Sébastien Dupuit, inspecteur général (décembre 2016)
- Norbert Engel, inspecteur général (février 2017)
- Isabelle Neuschwander, inspectrice générale (septembre 2017)
- Paul Tolila, chargé de mission (mars 2017)
- Michel Dubois, chargé de mission (septembre 2017)
- Leslie Paris, audit interne (décembre 2016)
- Raymonde Farau, assistante (décembre 2016)

Arrivées :

- Irène Basilis, inspectrice générale (février 2017)
- Paul-Eric Hen, inspecteur général (avril 2017)
- Noël Corbin, inspecteur général (août 2017)
- Laurent Dréano, chargé de mission (mai-décembre 2017)
- Jean-Miguel Pire, chargé de mission (septembre 2017)
- François-Stéphane Hamon, chargé de mission (mai-septembre 2017)

C/ Journée d'étude

Une journée d'étude et de formation a été organisée le 23 mars 2017 sur le thème des enquêtes administratives, animée par deux membres du Conseil général de l'environnement et du développement durable : Christine Delcourt, Secrétaire générale de la section audits, inspections et vie des services, Inspectrice de l'administration du développement durable et Christian Dieudonné, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

Cette formation a été l'occasion de rappeler les règles de mise en œuvre d'une enquête administrative : déontologie de l'enquête, modalités de préparation puis de déroulement de celle-ci, avec notamment la présentation de l'organisation des entretiens qui doivent donner lieu à rédaction de procès-verbal par les enquêteurs puis signature par la personne auditionnée. Les formateurs ont également évoqué les cas de procédure judiciaire pouvant être ouverts au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

D/ Fonctions permanentes

Secrétaire générale

Marie-Liesse Baudrez, Inspectrice générale des affaires culturelles, assure la fonction de secrétaire générale depuis le 1^{er} juillet 2016. Elle assiste la cheffe du service et la supplée en cas d'empêchement. En plus des travaux d'inspection générale qui lui sont confiés, elle participe en tant que de besoin à la représentation du service et contribue notamment à l'élaboration des documents servant à la présentation de celui-ci, à ses méthodes de travail et au suivi de ses activités, à l'exercice du rôle d'autorité d'emploi des personnels et à la gestion de ses moyens de fonctionnement.

L'inspection générale des affaires culturelles a participé le 5 octobre à un séminaire des chefs des 13 corps de contrôle des ministères, inspections ou conseils généraux.

Haute fonctionnaire à la diversité

Karine Gloanec-Maurin, inspectrice générale des affaires culturelles, a été désignée haute fonctionnaire chargée de la diversité en 2015. Elle pilote à ce titre les travaux du Collège de la diversité, composé de 20 personnalités qualifiées, des directions générales du ministère de la culture et de 8 représentants des entreprises et établissements publics des secteurs culturels et des médias.

Les travaux de ce Collège ont pour objet de formuler des préconisations à même de faire évoluer la représentation de la société dans le secteur culturel (nominations, postes à responsabilité...) et de favoriser l'accès des jeunes issus de la diversité aux formations supérieures artistiques et culturelles.

Après une année d'échanges au sein du Collège de la diversité, le livret « Promouvoir la diversité dans le secteur culturel » est paru au printemps 2017. Ce document présente la mission, la feuille de route, les thématiques traitées et les recommandations de ses membres. Il valorise également les actions menées par le ministère de la culture en faveur de la diversité.

Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes

Claire Lamboley, inspectrice générale des affaires culturelles, a été nommée en juillet 2016 haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a porté ou accompagné en 2017 les actions inscrites dans la feuille de route égalité pour l'année

2017 adoptée lors du comité ministériel pour l'égalité dans la culture et la communication le 15 décembre 2015. Toutes ces actions ont été réalisées ou engagées.

La haute fonctionnaire a accompagné l'élaboration de l'édition annuelle de l'observatoire de l'égalité et la rédaction de la circulaire de la ministre sur la parité dans le secteur de la création parue le 8 mars 2017. Elle a conçu et organisé le séminaire des établissements d'enseignement supérieur sur l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers culturels qui s'est tenu le 30 mars 2017, dont les actes sont en ligne. Cette action se poursuit par l'envoi d'une lettre de la ministre le 3 novembre 2017 à toutes les écoles supérieures, les engageant à élaborer une charte de l'égalité qui intègre les questions de lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes ou sexuelles.

Claire Lamboley a accompagné l'action de la mission égalité diversité du Secrétariat général dans la candidature du ministère à la labellisation égalité de l'AFNOR. Le ministère de la culture a été le premier ministère à obtenir, fin 2017, cette labellisation.

La haute fonctionnaire a également contribué à la clarification de la position du ministère sur l'écriture inclusive, aidé à la création d'un réseau de femmes au ministère, Cultur'Elles, et soutenu la participation des DRAC au Tour de France de l'égalité.

Elle a enfin coordonné, avec l'ensemble des services, l'élaboration du projet de feuille de route égalité 2018-2022 du ministère, que la ministre soumettra au comité ministériel de l'égalité tout début 2018. Ces actions s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre de la grande cause nationale du quinquennat. Elles contribueront à développer la culture de l'égalité, à promouvoir l'égalité professionnelle et à agir contre les violences sexistes et sexuelles : développement de la visibilité des femmes dans le patrimoine et dans l'histoire, lutte contre les stéréotypes dès la formation des plus jeunes, progression de la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique, lutte contre les stéréotypes dans les médias, la production cinématographique et audiovisuelle ou la publicité.

Haut fonctionnaire à la terminologie et à la langue française

Bernard Notari, inspecteur général des affaires culturelles, a été nommé haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française par arrêté du 1^{er} janvier 2017. Il est chargé, conformément au décret du 3 juillet 1996 modifié « de la terminologie et de la langue française [...]. [Il] est le correspondant dans chaque ministère du délégué général à la langue française et aux langues de France. Il participe aux travaux des groupes d'experts dans les domaines de compétence de son ministère. Il a également pour missions : d'identifier les personnalités susceptibles de participer

aux travaux des groupes d'experts ; de veiller à la représentation dans ces groupes des services et organismes intéressés ; de proposer la création de groupes d'experts sur les sujets qui lui paraissent le nécessiter. Il peut en outre être consulté sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française » (article 5 du décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française).

Il a aussi la responsabilité du fonctionnement du collège « culture et médias », instance spécialisée chargée de proposer à la Commission d'enrichissement, dans ses domaines de spécialité, des équivalents français aux termes et expressions empruntés à d'autres langues. Les termes nouveaux, une fois approuvés par la Commission d'enrichissement de la langue française, placée auprès du Premier ministre, et par l'Académie française, s'imposent dans les services de l'État. Après leur publication au *Journal officiel*, ils sont mis à la disposition de tous sur le site *FranceTerme*.

Constitué dans le cadre de la réforme opérée par le décret du 25 mars 2015 pour l'ensemble du dispositif, le collège « culture et médias » a tenu 10 réunions au cours de l'année 2017. Il a accueilli trois nouveaux membres représentant la DGCA, la DGMIC et la BNF. Une liste de 14 termes français relevant du vocabulaire du jeu vidéo et de l'audiovisuel a été approuvée par la Commission d'enrichissement, dans sa séance du 18 janvier 2017, puis a donné lieu à publication. Le collège a poursuivi son examen des termes relevant du « street art », qui ont été présentés à la Commission d'enrichissement lors de sa séance du 27 septembre 2017. Au cours de ses dernières séances, le collège d'experts a par ailleurs examiné, retenu et défini un corpus d'une vingtaine d'équivalents français répondant aux besoins des services de notre administration dans des domaines variés (pratique culturelle, spectacle, audiovisuel, publicité et édition) pour des termes comme « *fake news* », « *facility report* », « *reenactor* », « *battle* », « *forensic archaeology* ». Ces équivalents ont été transmis en fin d'année à la Commission d'enrichissement pour approbation.

Enfin, le haut fonctionnaire a veillé à l'emploi de la langue française au sein même de l'administration, en appelant le cas échéant l'attention des services sur la nécessité de respecter la loi Toubon et en leur indiquant qu'un vocabulaire français à jour est accessible sur le site *FranceTerme* qui permet de traduire les anglicismes comme « *nudge* », « *serious game* », « *keynote* », « *think tank* »...

Correspondante du défenseur des droits

Isabelle Neuschwander puis Sylvie Clément-Cuzin, toutes deux inspectrices générales des affaires culturelles, ont été les correspondantes ministérielles du Défenseur des droits. Elles ont assuré le suivi des dossiers dont le Défenseur saisit les services du ministère. Le

réseau de correspondants ministériels a pour objet de garantir le traitement effectif des réclamations et des propositions de réformes que le Défenseur des droits peut formuler auprès des pouvoirs publics. Une réunion annuelle rassemble autour du Défenseur des droits l'ensemble des correspondants ministériels, afin de coordonner les modalités de travail. Trois dossiers ont fait l'objet d'une saisine du ministère de la culture en 2017.

Correspondant du département de l'action territoriale (DAT)

Jérôme Bouët, inspecteur général des affaires culturelles, veille à la représentation de l'IGAC (et le cas échéant assure cette représentation) aux différentes réunions intéressant les services déconcentrés : réunions trimestrielles des directeurs régionaux des affaires culturelles ou des directeurs adjoints et secrétaires généraux, conférences annuelles « stratégie et budget », comité chargé d'auditionner les candidats aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (directeurs régionaux et directeurs adjoints).

E/ Missions permanentes

Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) du ministère de la culture

La mission ministérielle d'audit interne est placée sous la responsabilité de la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, Ann-José Arlot, la responsable déléguée étant Anne-Marie Le Guével, inspectrice générale des affaires culturelles. Deux auditeurs internes à plein temps y sont affectés : Claire Marchand et Hervé Dziedzic.

Lors du comité ministériel d'audit interne (CMAI) du 10 novembre 2017, chaque direction a été invitée à présenter l'état d'avancement de ses travaux relatifs à la cartographie ministérielle des risques. Le rôle de coordination du secrétariat général dans cette démarche a été rappelé par le directeur du cabinet qui a demandé qu'une cartographie des risques métiers les plus stratégiques (dix à retenir pour le ministère) soit présentée dans un délai de six mois au CMAI.

Le comité ministériel d'audit interne a adopté un programme d'audits pour les années 2018 et 2019 :

- 1. un audit « flash » sur la procédure de recrutement (cabinet) ;
- 2. les procédures d'élaboration et de suivi des outils de pilotage stratégique des établissements publics (SG) ;
- 3. la procédure d'instruction des demandes de crédit d'impôt en faveur de la production phonographique (DGMIC) ;
- 4. la gestion de la garantie décennale pour les travaux réalisés par l'OPPIC ;

- 5. le respect de l'instruction ministérielle du 24 juin 2015 pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants (SG) ;

La MMAI participe aux réunions du Comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI) dont la vocation est d'harmoniser les pratiques en matière d'audit interne des missions de chacun des ministères, dans le respect du Cadre de référence de l'audit interne des administrations de l'État (CRAIE) et des normes de l'IFACI, qui évoluent chaque année. Environ quatre réunions se tiennent chaque année, permettant d'aborder des sujets tels que les évolutions du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP), la supervision, le rôle du CHAI, les opérateurs.

En 2017, le CHAI a organisé un séminaire réunissant les missions ministérielles sur l'examen des politiques d'audit interne, qui a débouché sur la création de deux groupes de travail (examen des politiques d'audit interne et démarche qualité).

La Mission ministérielle d'audit interne (MMAI) a conduit en 2017 les audits suivants :

1. L'archivage des courriels

La mission d'audit a été lancée en mars 2017 avec un auditeur et un inspecteur des patrimoines (collège des archives). Ce sujet a été inscrit au programme d'audit interne en raison des risques de non-respect des modalités de conservation des archives électroniques, tant au niveau interne qu'interministériel. La législation en vigueur couvre l'ensemble des documents papiers et électroniques et a fortiori les messageries dont les courriels ont le statut d'archives publiques dans leur grande majorité (à l'exception des courriers privés).

La mission a fait les recommandations suivantes :

- sensibiliser les agents à l'enjeu de la gestion et de l'archivage des messages électroniques qui constituent un élément fondamental de conservation de la mémoire administrative. Un rappel des règles et des bonnes pratiques (séparation entre messages professionnels et privés, structuration par dossiers thématiques, etc.) par le SG est apparu nécessaire, comme une actualisation des moyens d'information et de formation des agents dans ce domaine ;
- rattacher directement au SG la mission Archives, actuellement placée au SG dans le SAFIG, au sein de la sous-direction des affaires immobilières et générales afin de garantir une meilleure efficacité dans son rôle de service support et transversal à l'ensemble des services du ministère. Cette mission devra aussi rapidement évaluer

les fonctions dont l'intérêt administratif, juridique et à terme historique, nécessite un archivage définitif des messageries ;

- créer une procédure sécurisée liée aux « départs / mouvements » des agents afin d'éviter un écrasement total et intempestif des données, en particulier pour les messageries des fonctions qui auront été ciblées préalablement par l'évaluation ;
- assurer une meilleure coordination entre la mission Archives, le département de la stratégie et de la modernisation (DSM) et la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) afin que les questions d'archivage soient prises en compte dans le développement des outils en cours, notamment dans le cadre du schéma directeur.

Archivage des courriels (MMAI rapport n°2017-1)

2. Les certificats d'exportation des biens culturels

Le ministère de la culture souhaitant améliorer l'instruction du dispositif relatif aux certificats d'exportation des biens culturels, un audit a été mené avec l'Inspection des patrimoines (collège musées) sur ce sujet.

Les biens culturels font l'objet d'un contrôle à l'exportation pour la sortie du territoire douanier national, qui a pour objectifs de :

- permettre la protection des œuvres que l'État pourrait considérer comme présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national et qu'il souhaiterait retenir sur son territoire, en les qualifiant de « trésors nationaux » ;
- contribuer à assurer la traçabilité des biens culturels et, partant, lutter contre le trafic illicite des biens culturels.

A partir de critères de seuils de valeur et d'ancienneté, une demande de certificat doit être déposée par les demandeurs auprès de l'un des quatre services instructeurs du ministère de la culture : service des musées de France, service du patrimoine, service interministériel des Archives de France, service du livre et de la lecture. Cette information figure sur les portails internet.

Les principaux constats réalisés par l'audit sont les suivants :

- des textes réglementaires restent à prendre : arrêté sur le livre de police électronique et arrêté sur les renseignements et pièces justificatives à fournir ;
- la procédure de ce dispositif doit être écrite, afin d'en préciser le pilotage, les attributions entre services et la gouvernance ;

- le formulaire Cerfa de demande de certificat est à actualiser sur plusieurs points et l'application informatique Hermès, dédiée à l'instruction, doit être refondue et son accès étendu aux services instructeurs pour toutes les demandes (ce qui permettrait de régler des problèmes d'attribution) ;
- la procédure d'instruction doit être dématérialisée pour une meilleure efficacité (temps, sécurisation, traçabilité) tant entre les demandeurs et les services instructeurs, qu'entre ces derniers et les institutions culturelles saisies pour rendre un avis scientifique sur les demandes ou, enfin, entre le ministère de la culture et les autres administrations concernées (OCBC : intérieur, et Douanes : finances) ;
- le pilotage général du dispositif exercé par le SMF est à améliorer, en termes d'homogénéisation de l'instruction et de conduite des chantiers à mener ;
- des liens sont à préciser avec les autres administrations parties prenantes, les organisations professionnelles du marché de l'art et l'autorité de régulation (Conseil des ventes volontaires) ;
- la révision des seuils à partir desquels une demande de certificat doit être effectuée mérite d'être examinée, en raison de l'engorgement des services instructeurs et de l'allongement des délais d'instruction, significatif depuis 2016, qui en découle ;
- les conditions de saisine de la Commission consultative des trésors nationaux (qui émet un avis destiné au ministre chargé de la culture sur les biens culturels pour lesquels la reconnaissance de trésor national est proposée) doivent être formalisées, et le fonctionnement de cette instance précisé (règlement intérieur) ;
- la veille sur le marché de l'art doit être améliorée en ouvrant l'accès à des moteurs de recherche actuellement impossibles à utiliser.

Certificats d'exportation des biens culturels (MMAI-Rapport provisoire n° 2017-2)

3. Dispositif d'évaluation des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) à la DGCA

L'audit d'évaluation des CPO a été mené avec l'Inspection de la création artistique (DGCA) et sa phase contradictoire s'est tenue au cours de l'année 2017. Après la rédaction du rapport provisoire en mai 2016, l'adoption de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et de ses textes réglementaires d'application (publiés au premier semestre 2017) a permis d'apporter des précisions au

plan d'action. Ce sujet des CPO étant transversal au ministère, ce plan d'action est par ailleurs appelé à inclure les instruments de suivi développés par le secrétariat général avec les directions générales et les directions régionales des affaires culturelles.

Dispositif d'évaluation des conventions pluriannuelles d'objectifs à la DGCA (MMAI Rapport provisoire n°2015-2)

Un suivi des plans d'action des audit antérieurs

1. Le décompte des effectifs rémunérés sur le titre 2

Cet audit avait déjà fait l'objet d'un point au 15 décembre 2016 et un nouveau suivi, en date du 30 septembre 2017, a été initié.

Celui-ci montre que les services ont poursuivi leurs efforts même si une recommandation prioritaire (clarifier le rôle et les attributions du Service des ressources humaines (SRH) et des autorités d'emploi, au-delà de la procédure de décompte) n'a toujours pas été initiée.

La procédure de décompte a été très significativement améliorée. Les anomalies détectées par les autorités d'emplois sont ainsi passées de 217 en septembre 2016 à 209 en décembre 2016, puis à 105 en avril 2017 et, enfin, à 31 en septembre 2017. Le stock des anomalies récurrentes est également en nette diminution, même si la qualité des réponses permettant leur traitement définitif doit encore progresser.

Par ailleurs, des problèmes récurrents montrent que le partage d'information reste à améliorer entre les autorités d'emplois et les bureaux de gestion du SRH.

Une vigilance particulière doit être maintenue sur la participation de tous les acteurs (dont les autorités d'emplois, les bureaux de gestion du SRH, la mission SIRH et le département du recrutement, de la mobilité et de la formation) au comité de suivi des effectifs (COSUI) ainsi que sur le retour des fichiers d'anomalies que doivent renseigner de façon précise tant les autorités d'emplois que les bureaux de gestion du SRH. Il convient néanmoins de saluer le fait que le bureau de l'emploi et de la rémunération ait mis en place des indicateurs de suivi intégrés à chaque compte rendu des COSUI sur l'évolution de ces anomalies.

Restent à mener à bien les actions en cours (dont plusieurs ont vu leur échéance repoussée à 2018), à initier les trois actions non encore démarrées et à poursuivre le dialogue entre les autorités d'emplois et le SRH.

Décompte des effectifs rémunérés sur le titre 2 (MMAI rapport n°2016-1)

2. La constatation et certification du service fait

Le rapport définitif de cet audit a été rendu en avril 2017, le plan d'action, qui comprend dix-huit recommandations et une proposition, prévoyant des échéances dès l'été 2017.

Un suivi du plan d'action a été initié au 30 septembre 2017 et est toujours en cours compte tenu de la nécessité d'interroger et d'analyser les réponses de tous les différents intervenants et services prescripteurs concernés. Exceptées trois actions finalisées en 2016, l'ensemble des recommandations a vu son échéance repoussée à la fin du premier trimestre 2018.

Constatation et certification du service fait (MMAI rapport n°2016-2)

Mission santé, sécurité des conditions de travail

La MSST a été rattachée à l'Inspection générale des affaires culturelles par l'arrêté du 20 décembre 2004 pris en application du décret modifié n° 82-453 selon lequel les inspecteurs santé et sécurité vérifient la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs réglementaires de protection de la sécurité et de la santé des agents dans leurs situations de travail. C'est à ce titre qu'au cours de l'année 2017 les inspecteurs de la MSST ont réalisé 15 missions de contrôle ouvrant sur un rapport communiqué au chef de service ou au chef d'établissement, avec pour certains des demandes de mesures immédiates.

Au-delà d'une approche purement quantitative de ces missions (environ 200 CHSCT, 70 réunions de groupe de travail, 30 délégations d'enquête de CHSCT), l'année 2017 s'est caractérisée par l'importance de la fonction de conseil, d'accompagnement et d'animation du réseau de prévention de chacun des ISST dans son portefeuille d'attributions.

Parmi les éléments d'explication de la prégnance de cette fonction de conseil et d'animation peuvent être mentionnés la réforme de l'organisation territoriale de l'administration de l'État, dont l'achèvement en 2017 entraîne de nouvelles modalités d'organisation et de répartition territoriale, le risque chimique avec en particulier le risque amiante (notamment dans ceux des services engagés dans les activités documentaires ou de production) et enfin, au sein des écoles supérieures d'art, l'engagement de travaux et le déploiement de cursus à la fois techniques et créatifs qui ont, en 2017, débouché sur le traitement des questions de sécurité des installations et des comportements des usagers.

Comité inter-inspections

Le Comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère de la culture a été institué par le décret n° 2009-1433 du 20 novembre 2009 modifiant le décret n° 2003-729 du 1er août 2003 portant organisation de l'Inspection générale des affaires culturelles.

Présidé par la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, il réunit notamment le chef du service de l'Inspection des patrimoines de la Direction générale des patrimoines (DGP), le chef du service de l'Inspection de la création artistique de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), mise à la disposition de la ministre de la culture pour les bibliothèques qui relèvent de sa compétence. Deux inspecteurs généraux des affaires culturelles en sont également membres : Sylvie Clément-Cuzin (responsable déléguée du comité) et Richard Lagrange.

Le comité s'est réuni le 21 juin 2017.

F/ Répartition géographique des responsabilités territoriales
Référénts IGAC/DRAC - DAC - Décembre 2017

DRAC	RÉFÉRENTS IGAC
<p>AUVERGNE-RHONE-ALPES <i>Directeur – Michel PROSIC</i> <i>Directeur-adjoint – Eric BULTEL</i></p>	<p>Richard LAGRANGE</p>
<p>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ <i>Directeur : Bernard FALGA</i> <i>Directeur-adjoint : François MARIE</i></p>	<p>Catherine MEYER-LERECULEUR Benoît PAUMIER</p>
<p>BRETAGNE <i>Directeur : Michel ROUSSEL</i> <i>Directrice-adjointe : Véronique CHARLOT</i></p>	<p>Dominique CHAVIGNY</p>
<p>CENTRE-VAL DE LOIRE <i>Directrice : Sylvie LE CLECH</i> <i>Directrice-adjointe : Christine DIACON</i></p>	<p>Isabelle MARÉCHAL</p>
<p>CORSE <i>Directeur : Laurent HEULOT</i> <i>Directrice-adjointe : Valérie PAOLI</i></p>	<p>Anne-Marie LE GUEVEL</p>
<p>GRAND EST <i>Directrice : Anne MISTLER</i> <i>Directeur-adjoint : Christian NEGRE</i></p>	<p>Pascale BEYAERT Sylvie CLEMENT-CUZIN Catherine RUGGERI</p>
<p>HAUTS-DE-FRANCE <i>Directeur : Marc DROUET</i> <i>Directeur-adjoint : Frédérique BOURA</i></p>	<p>François HURARD</p>
<p>ÎLE-DE-FRANCE <i>Directrice : Nicole DA COSTA</i> <i>Directeur-adjoint : Karine DUQUESNOY</i></p>	<p>Marie-Liesse BAUDREZ</p>
<p>NORMANDIE <i>Directeur : Jean-Paul OLLIVIER</i> <i>Directrice-adjointe : Diane DE RUGY</i></p>	<p>Jérôme BOUET</p>

DRAC	RÉFÉRENTS IGAC
<p>NOUVELLE-AQUITAINE <i>Directeur : Arnaud LITTARDI</i> <i>Directeur-adjoint : Marc LE BOURHIS</i></p>	<p>Philippe CHANTEPIE Rémi TOMASZEWSKI</p>
<p>OCCITANIE <i>Directeur : Laurent ROTURIER</i> <i>Directrice-adjointe : Anne MATHERON</i></p>	<p>Irène BASILIS</p>
<p>PAYS DE LA LOIRE <i>Directeur : Nicole PHOYU-YEDID</i> <i>Directeur-adjoint : Patrice DUCHER</i></p>	<p>Serge KANCEL</p>
<p>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR <i>Directeur : Marc CECCALDI</i> <i>Directrice-adjointe : Maylis ROQUES</i></p>	<p>Emmanuel HAMELIN Claire LAMBOLEY</p>

DAC	RÉFÉRENTS IGAC
<p>GUADELOUPE <i>Directeur : Jean-Michel KNOP</i> <i>Adjoint au directeur : Pierre-Gil FLORY</i></p>	<p>Xavier NORTH Karine GLOANEC-MAURIN</p>
<p>GUYANE <i>Directeur : Guy SAN JUAN</i> <i>Directeur-adjoint : Michel VERROT</i></p>	<p>Xavier NORTH Karine GLOANEC-MAURIN</p>
<p>MARTINIQUE <i>Directeur : Fabrice MORIO</i> <i>Adjoint au directeur : Guillaume DESLANDES</i></p>	<p>Xavier NORTH Karine GLOANEC-MAURIN</p>
<p>MAYOTTE <i>Directrice : Florence MEISEL GENDRIER</i></p>	<p>Richard LAGRANGE</p>
<p>NOUVELLE-CALÉDONIE <i>Directeur : Antoine-Laurent FIGUIERE</i></p>	<p>Richard LAGRANGE</p>
<p>LA RÉUNION <i>Directeur : Marc NOUSCHI</i></p>	<p>Richard LAGRANGE</p>

G/ Participation à des comités, commissions et conseils

Ann-José ARLLOT

- Académie d'Architecture
- Commission nationale des Centres culturels de rencontres
- Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art
- Commission du Vieux Paris
- Conseil d'administration de l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique
- Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel
- Conseil de l'Ordre des arts et lettres
- Conseil supérieur des archives (membre de droit)
- Pavillon de l'Arsenal (membre d'honneur)
- Comité ministériel de sécurité

Marie BERTIN

- Comité national de l'action sociale du ministère de la culture
- Commission de recrutement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Conseil d'administration de la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques (FNAGP)

Jérôme BOUËT

- Comité d'histoire du ministère de la culture

Philippe CHANTEPIE

- Commission nationale d'aménagement cinématographique
- Commission pour la rémunération de la copie privée

Sylvie CLÉMENT-CUZIN

- Conseil d'administration de la Fondation Varenne

François HURARD

- Commission du cinéma d'art et d'essai du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Commission du contrôle de la réglementation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Commission nationale d'aménagement cinématographique
- Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins

- Médiateur (près la commission de contrôle) des relations entre les organismes de gestion collective et les prestataires de services en ligne
- Commission de recrutement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
- Conseil d'administration de la Fondation France-Israël

Claire LAMBOLEY

- Présidente du comité d'experts chargé d'émettre un avis sur les recours formés à l'encontre des reclassements liés au dispositif Sauvadet

Anne-Marie LE GUÉVEL

- Conseil d'administration de la Fondation des Treilles
- Correspondante du secrétariat général du ministère de la culture pour les procédures dématérialisées d'échange avec la Cour des Comptes

Xavier NORTH

- Conseil d'administration de la Fondation de l'Islam de France

Benoît PAUMIER

- Commission d'agrément des formules d'accès au cinéma
- Commission de sélection des candidatures dans le réseau culturel de la France à l'étranger

Catherine RUGGERI

- Vice-présidente de la commission de classification des œuvres cinématographiques

Rémi TOMASZEWSKI

- Commission nationale d'aménagement cinématographique

VII - LISTE CHRONOLOGIQUE DES MISSIONS 2017

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2016-34	Mission interministérielle d'évaluation de politique publique de soutien à l'économie du livre et du cinéma en région (rapport d'étape remis en 2016, rapport définitif remis en 2017)	Marie Bertin François Hurard (IGAC) Jean-Bernard Castet Camille Herody Bernard Schembri (IGF)
2016-35	Mission interministérielle d'évaluation de politique publique sur la démocratisation culturelle (rapport définitif remis en 2017)	Anne-Marie Le Guevel
2016-43	Mission interministérielle sur le Groupement d'intérêt public Atelier international du Grand Paris	Richard Lagrange (IGAC) Lionel Rimoux (CGEDD) Catherine Hubault (IGVP)
2017-01	Mission interministérielle sur la réforme de l'aide au portage de la presse	Sylvie Clément-Cuzin Rémi Tomaszewski (IGAC) Julien Dubertret François Lafond (IGF)
2017-02	Mission interministérielle sur le financement de la projection numérique en salle de cinéma	François Hurard Rémi Tomaszewski (IGAC) François Auvigne Lucie Ruat (IGF)
2017-04	L'avenir du musée Hébert	Bertrand-Pierre Galey
2017-05	Évaluation des opéras : l'Opéra national de Bordeaux	Marie-Claude Vitoux (IGAC) Laurent Chassain Isabelle Fuchs (ICA)
2017-07	Le financement du Centre national du livre (CNL)	Serge Kancel
2017-08	Mission relative à la création d'une médiathèque et d'un pôle muséal à Dunkerque	Marie-Liesse Baudrez Isabelle Maréchal

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2017-09	Mission interministérielle sur les domaines nationaux de Rambouillet et de Chambord	Jérôme Bouët (IGAC) Alain Mangeol (CGAAER) Gilles Perron, Michel Reffay (CGEDD)
2017-10	Mission interministérielle de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition de revues scientifiques	Karine Gloanec-Maurin Xavier North (IGAC) Jean Delpesch de Saint-Guilhem, Marc Rolland (IGAENR), Pierre Carbone (IGB)
2017-11	Les échanges artistiques et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur culturel entre la France et les pays méditerranéens	Benoît Paumier Emmanuel Hamelin
2017-12	Mission interministérielle sur l'opportunité d'étendre aux travaux publics le dispositif de 1% de soutien aux projets artistiques et culturels	Anne-Marie Le Guevel (IGAC) Jacques Touchefeu (CGEDD) Rapporteuse associée : Maud Le Floc'h (Pôle arts urbains)
2017-13	Activités du service régional de l'archéologie du site de Châlons-en-Champagne de la DRAC Grand Est	Dominique Chavigny (IGAC) François Fichet de Clairefontaine (IDP)
2017-14	Mission interministérielle d'évaluation sur l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)	Serge Kancel, Claire Lamboley (IGAC) Emmanuelle d'Achon Claire Durrieu Eléonore Peyrat (IGF)
2017-15	AraGo, le portail photographique : bilan et perspectives	Philippe Chantepie Michel Dubois
2017-16	Évaluation de l'action des DRAC sur les nouveaux enjeux urbains, la diversité, le handicap, les contenus culturels numériques, l'intercommunalité, l'évolution des métiers et les fonctions de chef d'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) - synthèse	Jérôme Bouët Dominique Chavigny Richard Lagrange

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
	Évaluation thématique pour la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Richard Lagrange
	Évaluation thématique pour la DRAC Bourgogne-Franche-Comté	Catherine Meyer-Lereculeur Benoît Paumier
	Évaluation thématique pour la DRAC Bretagne	Dominique Chavigny
	Évaluation thématique pour la DRAC Centre-Val de Loire	Isabelle Maréchal
	Évaluation thématique pour la DRAC Grand Est	Pascale Beyaert Sylvie Clément-Cuzin Catherine Ruggeri
	Évaluation thématique pour la DRAC Hauts-de-France	François Hurard
	Évaluation thématique pour la DRAC Île-de-France	Marie-Liesse Baudrez Dominique Chavigny
	Évaluation thématique pour la DRAC Normandie	Jérôme Bouët
	Évaluation thématique pour la DRAC Nouvelle-Aquitaine	Philippe Chantepie Rémi Tomaszewski
	Évaluation thématique pour la DRAC Occitanie	Bertrand-Pierre Galey Isabelle Neuschwander
	Évaluation thématique pour la DRAC Pays de la Loire	Serge Kancel
	Évaluation thématique pour la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur	Emmanuel Hamelin Claire Lamboley
2017 -17	Le Centre de musique baroque de Versailles	Sylvie Clément-Cuzin Bernard Notari
2017-18	Situation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)	Richard Lagrange Catherine Ruggeri

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2017-19	Évaluation de la DRAC de Corse	Anne-Marie Le Guevel (IGAC) François Goven (IDP)
2017-20	Médiation en vue de l'élaboration d'un code des usages et bonnes pratiques des contrats d'édition dans le secteur musical	Serge Kancel Isabelle Maréchal
2017-21	Le Centre international de photojournalisme de Perpignan	Philippe Chantepie Isabelle Neuschwander
2017-22	Mission interministérielle sur le patrimoine scientifique et technique des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage	Bertrand-Pierre Galey (IGAC) Denis Feignier, Bruno Saunier, Jean-Marc Vallauri (CGAAER)
2017-23	Organisation des prestations de guides-conférenciers dans les musées nationaux	Marie-Liesse Baudrez Bernard Notari
2017-24	Mission interministérielle sur le Musée national du sport	Marie-Liesse Baudrez Marie Bertin (IGAC) Yann Dyèvre (IGJS) Marie-Hélène Joly (IDP)
2017-25	Diagnostic et évaluation de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles	Laurent Dreano Marie-Claude Vitoux
2017-26	Étude des dispositifs de cartes culture en région	Irène Basilis Jérôme Bouët Richard Lagrange Isabelle Maréchal
2017-27	Mission interministérielle sur le projet de restauration et de transformation du Grand Palais	Paul-Eric Hen Serge Kancel (IGAC) Nicolas Dupas Rémi Toussain (IGF)

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
2017-28	Mission interministérielle sur le coût de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales – rapport d'étape	Noël Corbin (IGAC) Jean-Pierre Battesti (IGA)
2017-29	Mission interministérielle sur l'impact des modes d'acquisition des manuels scolaires sur la situation économique des librairies	Benoît Paumier (IGAC) Guillaume Houzel (IGAENR)
2017-30	Revue interministérielle des missions, de l'organisation et des moyens des DRAC – rapport d'étape	Irène Basilis, Jérôme Bouët (IGAC) Alain Damais, Martine Marigeaud (IGF) François Scarbonchi Arnaud Teyssier (IGA)
2017-31	Gouvernance des Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil	Richard Lagrange Rémi Tomaszewski
2017-32	Enquête administrative interne sur la circulation d'un document de travail au sein des services du ministère de la culture	Marie-Liesse Baudrez Isabelle Maréchal
2017-35	Mission d'appui à Erik Orsenna, de l'Académie française : Voyage aux pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain	Noël Corbin
	Mission d'appui au ministère des affaires culturelles tunisien dans la mise en œuvre de sa politique (jumelage européen)	Xavier North
	Mission interministérielle de suivi de la mise en œuvre des décisions prises lors de la conférence internationale d'Abou Dabi sur le patrimoine en péril (dans le prolongement de la mission menée en 2016)	Benoît Paumier (IGAC) Maxence Langlois-Berthelot (IGF) Hugues Moret (ambassadeur)

N° RAPPORT	TITRE	RAPPORTEUR(S)
	Contribution de l'IGAC à la mission interministérielle IGF-IGA-IGAS, dans le cadre du programme Action publique 2022	Coordonneurs : Jérôme Bouët, Noël Corbin, François Hurard appui de l'équipe de l'IGAC
	Mission d'intérim de la direction du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie	Catherine Ruggeri
	Réflexion sur la participation du ministère au dispositif « AIDER »	Isabelle Maréchal
	Mission d'appui au Secrétariat général pour l'organisation du Prix Valois 2017	Philippe Chantepie Jean-Miguel Pire

MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE		
MMAI 2016-2	Constatation et certification du service fait	Sous la supervision d'Anne -Marie Le Guével (IGAC) et Sébastien Tastet (DGFIP) Clara Barilari (DGFIP) Claire Marchand (IGAC)
MMAI 2017-1	Archivage des courriels	Sous la supervision d'Isabelle Neuschwander (IGAC) et d'Anne -Marie Le Guével (IGAC) François Bordes (IDP) Claire Marchand (IGAC)
MMAI 2017-2	Procédure des certificats d'exportation des biens culturels	Sous la supervision d'Anne -Marie Le Guével (IGAC) Marie-Hélène Joly (IDP) Hervé Dzedzic (IGAC)

VIII – LISTE DES RAPPORTS DE L'IGAC EN LIGNE SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE (2012-2017)

Les rapports de l'Inspection générale des affaires culturelles en ligne sur le site du ministère (culturecommunication.gouv.fr) y figurent à la rubrique Documentation/ rapports/ rapports de l'inspection générale des affaires culturelles.

Politiques culturelles

- Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle (2016)
- Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap – réalités observées et perspectives (mission interministérielle IGAS-IGAENR-IGAC, 2016)
- Évaluation de politique publique – Le soutien à l'économie du livre et du cinéma en régions (mission interministérielle IGF-IGAC, 2016)
- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 1 (2014)
- Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région Phase 2 (2014)
- Bilan de la décentralisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel (mission interministérielle IGA-IGAC, 2014)
- Consultation sur l'éducation artistique et culturelle – « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » (2013)
- Les agences régionales, un atout pour le spectacle vivant (2012)
- État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (mission interministérielle IGAENR-IGAC, 2012)

Droit et économie de la culture

- Évaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'État (mission interministérielle IGF-IGAC, 2015)
- Instauration d'un droit de propriété littéraire et artistique pour les producteurs de spectacle vivant (2014)
- L'apport de la culture à l'économie en France (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)
- La diffusion transfrontalière des œuvres adaptées en formats accessibles aux personnes empêchées de lire (2013)

- Exception handicap au droit d'auteur et développement de l'offre de publications accessibles à l'ère numérique (2013)
- L'unification des organismes de sécurité sociale des artistes-auteurs et la consolidation du régime (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2013)

Architecture

- Évaluation des impacts de la réforme du calcul de la surface de plancher sur le seuil dispensant du recours obligatoire à un architecte (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)
- La place du corps des architectes et urbanistes de l'État dans les services de l'État (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2013)
- Évaluation de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (2012)

Patrimoines

- Préfiguration d'un contrat partenarial d'intérêt national pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2016)
- Le laboratoire de recherche des monuments historiques (2016)
- Les conséquences de l'inscription des professionnels de la restauration du patrimoine dans la liste des métiers d'art (2016)
- Évaluation des stages techniques internationaux des archives et des conférences internationales supérieures d'archivistique (2015)
- Évaluation de la formule de gestion en EPCC des structures muséales en partenariat État-Collectivités locales (2014)
- Mont-Saint-Michel : quelle gouvernance après 2015 ? (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2014)
- Missions, statuts et financements des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement CAUE (mission interministérielle CGEDD-IGAC, 2014)
- Mission d'étude sur les conditions de recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (2014)
- Évaluation de l'association Maison des Cultures du Monde (2014)
- Le patrimoine équestre de la région Basse-Normandie (2014)
- Mission d'appui à l'évaluation MAP de la réforme de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des monuments historiques (mission interministérielle IGAC-IGF, 2013)
- Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel (mission interministérielle IGA-CGEDD-IGAC-IGF, 2013)
- La situation sociale du domaine national de Saint-Cloud (2013)

Création artistique

- Évaluation de politique publique concernant le dispositif d'entrepreneur de spectacles vivants (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2016)
- Le théâtre d'Orléans : un seul lieu, une seule stratégie ? (2015)
- Évaluation du dispositif pour la création artistique multimédia - DICRéAM (2015)
- Bilan de l'association les Allumés du jazz (2013)

Livre et Langue française

- Bilan de l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (2014)
- Rapport interministériel sur la librairie et l'accès aux livres dans les DOM (mission interministérielle IGA-IGAC, 2014)
- La librairie indépendante et l'enjeu du commerce électronique (2012)

Cinéma

- Financement de la projection numérique en salle de cinéma (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)
- Le projet de création d'une cinémathèque du documentaire (2016)
- Mission d'expertise sur l'extension aux DOM des dispositifs de soutien au cinéma du CNC (mission interministérielle IGA-IGAC, 2013)
- Pour un repérage des films audio-décrits et sous-titrés (2012)

Médias

- La réforme de l'aide au portage de la presse – synthèse des propositions (mission interministérielle IGF-IGAC, 2017)
- Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2017)
- Le soutien au développement de la presse française à l'étranger (2015)
- La situation sociale des vendeurs-colporteurs de presse (mission interministérielle IGAS-IGAC, 2014)
- Bilan de l'opération « Mon journal offert » (2012)

Enseignement supérieur

- Évaluation de l'École Européenne supérieure de l'Image - EESI (2015)
- Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture (mission

interministérielle IGAENR-IGAC, 2014)

- Évaluation de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication pour les étudiants des pays d'Asie (2013)
- Audit et évaluation de la FEMIS (2013)
- La mise en œuvre de la VAE par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication (2012)
- Évaluation des recettes tirées de la taxe d'apprentissage par les établissements d'enseignement supérieur Culture (2012)

Administration

- Évaluation thématique de l'action des DRAC (2017)
- La réorganisation des DRAC (2016)
- Les besoins de développement des Archives Nationales sur le Quadrilatère Rohan-Soubise- Propositions de répartition des espaces et d'attribution des moyens (2013)
- Étude sur la réorganisation de la fonction communication (2012)
- Répertoire des rapports traitant des Outre-mer 2010-2012 (2012)

Rapports d'activité

- Rapport d'activité 2017 de l'IGAC
- Rapport d'activité 2016 de l'IGAC
- Rapport d'activité 2015 de l'IGAC
- Rapport d'activité 2014 de l'IGAC
- Rapport d'activité 2013 de l'IGAC
- Rapport d'activité 2012 de l'IGAC

DÉCRET PORTANT ORGANISATION DE L'IGAC

DÉCRET N°2003-729 DU 1 AOÛT 2003 PORTANT ORGANISATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES.

NOR : MCCB0300410D

Version consolidée au 21 décembre 2017

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses propositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 98-1047 du 18 novembre 1998 relatif à l'emploi de chef du service de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret n° 2003-446 du 19 mai 2003 portant statut du corps de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel du ministère de la Culture et de la Communication en date du 28 octobre 2002 ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Article 1

Placée sous l'autorité directe du ministre chargé de la culture, l'Inspection générale des affaires culturelles assure une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et, dans le cadre des lois et règlements, des organismes relevant du ministre chargé de la culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère. Elle concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour conduire les actions engagées par le ministère chargé de la culture. Elle concourt à la coordination des activités de l'ensemble des inspections relevant du ministère chargé de la culture. À cette fin, elle anime un comité de coordination chargé notamment d'établir la programmation de missions et de travaux

communs à l'Inspection générale des affaires culturelles et aux inspections spécialisées placées sous l'autorité des directeurs généraux.

Article 2

Le ministre chargé de la culture arrête le programme de travail annuel de l'Inspection générale des affaires culturelles. Ce programme est publié au Bulletin officiel du ministère. Il vaut lettre de mission. En cas d'urgence ou de situations particulières, le ministre complète le programme annuel.

Article 3

L'Inspection générale des affaires culturelles est composée des membres du corps régi par les dispositions du décret du 19 mai 2003 susvisé. Elle peut s'adjoindre des chargés de mission choisis parmi les membres des corps et emplois classés en catégorie A dont les statuts prévoient des missions d'inspection, de conception ou d'administration ou parmi les membres des corps exerçant une mission juridictionnelle ou scientifique. Les chargés de mission peuvent également être choisis parmi des agents non titulaires de droit public d'un niveau équivalent à la catégorie A. Les chargés de mission sont nommés sur proposition du chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles par arrêté du ministre chargé de la culture pour une durée de deux ans renouvelable. Ils concourent aux travaux de l'Inspection générale des affaires culturelles sous l'autorité exclusive du chef du service. Ils disposent dans l'exercice de leurs fonctions des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que les membres de l'Inspection générale des affaires culturelles. Elle est dirigée par un chef du service dont le statut d'emploi est défini par les dispositions du décret du 18 novembre 1998 susvisé.

Article 4

L'inspection générale des affaires culturelles dispose des pouvoirs d'investigation nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ses membres reçoivent à cet effet le concours des agents du ministère et des établissements placés sous sa tutelle. Ils peuvent obtenir communication de toutes pièces nécessaires à leurs missions. L'inspection générale des affaires culturelles, en tant que de besoin, bénéficie, après demande adressée aux directeurs et délégués, du concours des inspections générales placées sous leur autorité.

Article 5

Les membres de l'Inspection générale des affaires culturelles peuvent être chargés par le ministre d'exercer leurs missions dans une ou plusieurs circonscriptions administratives territoriales.

Article 6

Le chef du service de l'Inspection générale des affaires culturelles peut désigner,

parmi les inspecteurs généraux, un secrétaire général qui l'assiste et le supplée en cas d'empêchement.

Article 7

Les inspecteurs généraux et chargés de mission forment le collège de l'Inspection générale des affaires culturelles. Ce collège est informé des travaux du service. Il adopte le rapport annuel d'activité.

Article 8

Le chef du service répartit, entre les membres du service, les missions confiées à l'inspection générale. Chaque mission donne lieu à l'établissement d'un rapport établi par un ou plusieurs inspecteurs généraux. Chaque membre de l'inspection générale est libre de ses conclusions.

Article 9

Les rapports de contrôle et de vérification sont établis selon une procédure contradictoire écrite.

Article 10

Le ministre décide des modalités de communication et de diffusion des rapports qui lui sont remis par application des règles édictées par la loi du 17 juillet 1978 susvisée.

Article 11

Les suites à donner aux travaux de l'Inspection générale des affaires culturelles sont déterminées par le ministre chargé de la culture.

Article 12

Le ministre de la Culture et de la Communication, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'État à la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AE :	autorisation d'engagement
AIDER :	Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural
BNF :	Bibliothèque nationale de France
BPI :	Banque publique d'investissement
CGAAER :	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD :	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CGET :	Commissariat général à l'égalité des territoires
CHAI :	Comité d'harmonisation de l'audit interne
CHSCT :	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIP :	Centre international de photojournalisme
CMAI :	Comité ministériel d'audit interne
CMBV :	Centre de musique baroque de Versailles
CNC :	Centre national du cinéma et de l'image animée
CNL :	Centre national du livre
CNV :	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz
COSUI :	Comité de suivi des effectifs du titre 2
CPO :	Convention pluriannuelle d'objectifs
CRAIE :	Cadre de référence de l'audit interne des administrations de l'État
CRIPP :	Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne
CTC :	Collectivité territoriale de Corse
DAT :	Département de l'action territoriale
DGCA :	Direction générale de la création artistique
DGFIP :	Direction générale des finances publiques
DGLFLF :	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DGMIC :	Direction générale des médias et des industries culturelles
DGP :	Direction générale des patrimoines
DNO :	Directive nationale d'orientations
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles
ENSP :	École nationale supérieure de la photographie
EPCC :	Établissement public de coopération culturelle
ETP :	équivalent temps plein
GIP :	groupement d'intérêt public
ICA :	Inspection de la création artistique
IDP :	Inspection des patrimoines
IFACI :	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFCIC :	Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles

IGA : Inspection générale de l'administration
IGAC : Inspection générale des affaires culturelles
IGAS : Inspection générale des affaires sociales
IGB : Inspection générale des bibliothèques
IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGF : Inspection générale des finances
IGJS : Inspection générale de la jeunesse et des sports
IGVP : Inspection générale de la Ville de Paris
INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
LMD : licence, master, doctorat
MMAI : Mission ministérielle d'audit interne
MNS : Musée national du sport
MRA : Mission risques audit
MSST : Mission santé et sécurité au travail
OCBC : Office central de lutte contre le trafic de biens culturels
OCIM : Office de coopération et d'information muséales
ONB : Opéra national de Bordeaux
OPPIC : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture
PATSTEC : Patrimoine scientifique et technique contemporain
PHR : presse hebdomadaire régionale
PLF : Projet de loi de finances
PQN : presse quotidienne nationale
PQR : presse quotidienne régionale
RECOLNAT : Réseau des collections naturalistes françaises
RMN-GP : Réunion des musées nationaux-Grand Palais
SG : Secrétariat général
SGMAP : Secrétariat général à la modernisation de l'action publique
SHS : sciences humaines et sociales
SRA : Service régional de l'archéologie
SMF : Service des musées de France
SRH : Service des ressources humaines
STM : science-technique-médical
UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
VCP : Vendeurs-colporteurs de presse

Ministère de la Culture

3, rue de Valois

75001 Paris

Tél. : 01 40 15 80 00

www.culture.gouv.fr

Maquette : Emmanuel Boutier / DICOM 2018

IGAC

Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75001 Paris
Tél. : 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr

JANVIER 2018